



2000 – 12, juillet

Syndrome, miracle, modèle polder et autres  
spécificités néerlandaises :  
quels enseignements pour l'emploi en France ?

---

Sébastien Jean



Syndrome, miracle, modèle polder et autres  
spécificités néerlandaises :  
quels enseignements pour l'emploi en France ?

---

Sébastien Jean

N° 2000 – 12, juillet

## SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ</b> .....	5
<b>SUMMARY</b> .....	7
<b>SYNDROME, MIRACLE, MODÈLE POLDER ET AUTRES SPÉCIFICITÉS NÉERLANDAISES : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'EMPLOI EN FRANCE ?</b> .....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	9
<b>I. LE CONTEXTE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE</b> .....	10
A. De la reconstruction aux accords de Wassenaar.....	10
B. Finances publiques et sécurité sociale : des réformes drastiques .....	12
C. La réduction collective du temps de travail : expériences et enseignements .....	15
D. La baisse relative et réelle du salaire minimum.....	18
E. La modération salariale .....	20
F. Inégalités et nature des emplois créés .....	24
<b>II. MIRACLE OU REDRESSEMENT ?</b> .....	25
A. La baisse du chômage résulte du dynamisme de l'emploi.....	25
B. Le développement du temps partiel.....	26
C. Répartition sectorielle de l'emploi.....	27
D. L'influence des politiques économiques, à l'aune de l'évolution du taux d'emploi en équivalents temps-plein.....	29
<b>III. LE RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL</b> .....	31
A. Une autre exception néerlandaise.....	31
B. Pourquoi ce second ralentissement de la productivité horaire du travail ? .....	34
C. Les Pays-Bas, un pays en transition ? .....	36
<b>CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS POUR LA FRANCE</b> .....	38
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	41
<b>TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b> .....	44
<b>LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CEPII</b> .....	61



## RÉSUMÉ

De presque 10 % en 1983, le taux de chômage aux Pays-Bas est passé en 1999 au-dessous de 3 %. Cette baisse du taux de chômage n'est pas à attribuer à des retraits de l'activité. Le nombre très élevé de personnes considérées comme invalides (près de 11 % de la population active en 1997) est souvent cité, à tort, comme l'une des explications du recul du chômage : ce chiffre était proportionnellement plus élevé encore en 1982. Au contraire, il faut noter que, du fait essentiellement de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux d'activité a nettement augmenté depuis le début des années quatre-vingt.

C'est donc bien la très forte création d'emplois qui est l'explication principale de la baisse du chômage : les effectifs ont crû de plus de 30 % par rapport au point bas de 1983, et de plus de 25% si l'on se réfère à 1979, année de milieu de cycle (en France, ils n'ont augmenté que de 3,5 % entre 1979 et 1998). Deux tendances de fond, spécifiques aux Pays-Bas, ont contribué à cette performance. D'une part, la population en âge de travailler, qui est un déterminant essentiel de l'emploi à long terme, a augmenté fortement (de 15,8 % entre 1979 et 1998, pour 13,1 % en France). D'autre part, le travail à temps partiel, modérément répandu au début des années soixante-dix, s'est développé rapidement jusqu'à atteindre des niveaux inégalés. Ainsi, aux Pays-Bas, entre 1979 et 1997, la croissance cumulée des effectifs a dépassé de 9,4 points celle du nombre d'emplois calculés en équivalent temps-plein, soit un écart plus de deux fois supérieur à celui observé en France.

Au-delà de ces deux tendances, le dynamisme de l'emploi néerlandais tient au redressement du taux d'emploi en équivalent temps-plein (ratio de l'emploi en équivalent temps-plein à la population en âge de travailler). Ce redressement apparaît, à double titre, comme un rattrapage. Rattrapage dans le temps, tout d'abord : la dégradation subie au début des années quatre-vingt est brutale, et il faut attendre 1997 pour que le taux d'emploi en équivalent temps-plein dépasse son niveau de 1979. Rattrapage par rapport au niveau de ses partenaires, ensuite : même au terme de son redressement spectaculaire, le taux d'emploi néerlandais reste en 1997 nettement plus faible que celui de la France, et inférieur à la moyenne européenne, qui s'élevait à 55,0 % en 1996.

Ce constat relativise la performance néerlandaise, mais l'inversion de la tendance antérieure et la hausse du taux d'emploi en équivalent temps-plein n'en demeurent pas moins remarquables. Il convient donc de s'interroger sur leurs causes, et en particulier sur le rôle de la réorientation de la politique économique néerlandaise, dont 1982 apparaît comme la date charnière, avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement et la signature des accords de Wassenaar, qui a marqué la levée par le patronat de son veto à la réduction collective du temps de travail et l'acceptation par les syndicats de la désindexation des salaires et de la modération salariale.

La réduction du temps de travail n'apparaît pas avoir joué un rôle décisif : la durée du travail à temps plein a diminué à un rythme semblable à celui de la France, et inférieur à celui observé aux Pays-Bas dans les années soixante-dix. En revanche, le dynamisme de la croissance a apporté une contribution importante. Au début des années quatre-vingt, la compétitivité et la rentabilité des entreprises ont été rétablies grâce à la dévaluation du

florin et à la modération des salaires réels. L'ancrage nominal au mark à partir de 1983 et une désinflation rapide (notamment grâce aux accords de Wassenaar, signés en 1982, qui ont marqué la fin de l'indexation des salaires) ont ensuite fourni un cadre macro-économique favorable et stable. En termes cumulés de 1979 à 1997, la croissance du PIB réel par personne en âge de travailler aux Pays-Bas ne dépasse toutefois celle de la France que de 4 points. Il s'agit d'une différence sensible, mais ce n'est pas la seule clé du redressement du taux d'emploi.

Le ralentissement de la productivité horaire du travail observé depuis le milieu des années quatre-vingt a aussi joué un rôle décisif dans le redressement de l'emploi aux Pays-Bas. Cette spécificité résulte de la forte modération salariale depuis le début des années quatre-vingt. Face à une augmentation durablement moins rapide du coût réel du travail, les entreprises ont été à la fois moins incitées à substituer du capital au travail et moins contraintes d'améliorer leur efficacité productive. Ce ralentissement de la productivité horaire du travail a été facilité par son niveau initialement très élevé. Son effet positif est indissociable de l'augmentation soutenue de l'offre de travail (avec notamment l'entrée massive des femmes sur le marché du travail) : la croissance ne s'est pas ralentie, elle est seulement devenue plus riche en emploi, l'accélération de l'augmentation du volume de travail faisant plus que compenser le ralentissement des gains de productivité.

La France partage un certain nombre des caractéristiques de l'économie néerlandaise, notamment un niveau relativement élevé de productivité horaire du travail, de substantielles réserves de main-d'œuvre et une politique de modération du coût du travail. Le ralentissement des gains annuels de productivité horaire du travail en France depuis le début des années quatre-vingt-dix (1,5 % l'an environ dans le secteur marchand non agricole) laisse donc espérer que l'économie française bénéficiera, avec quelques années de retard, des effets positifs observés aux Pays-Bas.

Classification JEL : J2, J3, J5.

Mots clés : marché du travail, Pays-Bas, France, modération salariale, productivité.

## SUMMARY

### *Employment: The Lessons from the Netherlands*

From nearly 10% in 1983, the unemployment rate in the Netherlands fell to less than 3% in 1999. The very high number of people considered as disabled (nearly 11% of the workforce in 1997) is often cited, incorrectly, as one of the reasons for the fall in unemployment: this figure was proportionately higher in 1982. More generally, the activity rate has clearly raised since the beginning of the 1980s, mainly because of the massive influx of women into the labour market

The very strong growth in jobs is thus the main explanation for the fall in unemployment: the working population has grown by 30% since its lowest level in 1983, and by over 25% when compared with 1979, which was in the middle of the business cycle (in France, the number of jobs increased by only 3.5% between 1979 and 1998). Two underlying trends have contributed to this performance in the Netherlands. First, the working age population, which is the main determinant of long term employment, has risen strongly (up by 16% between 1979 and 1998). Second, part-time labour, which was only moderately developed in the early 1970s, has expanded rapidly to levels that are exceptional worldwide. Thus, the cumulative growth in employment between 1979 and 1997 was 9.4 percentage points greater than the number of full-time equivalent jobs (FTE), a spread more than twice as large as in France.

Apart from such trends, the dynamism of Dutch employment stems from the rise in FTE employment rate (the ratio of FTE employment to the working age population). This turnaround appears to be a catch-up in two ways. First, with respect to time: the falls experienced in the early 1980s was very steep and it was not until 1997 that the FTE employment rate reached its 1979 level. Second with respect to other European countries: even after a spectacular turnaround, the level of Dutch FTE employment rate in 1997 (54%) was still clearly lower than in France and below the European average, which stood at 55% in 1996.

This observation puts the Dutch performance into perspective, but the turnaround of the previous trend and the rise in the rate of FTE employment are nevertheless remarkable. It is thus worth examining its causes and in particular the role of Dutch economic policy, given the fact that 1982 was a turning-point with the coming to power of a new government and the signing of the Wassenaar accords, which marked the lifting of the employers' veto to the collective reduction of the working week, and the unions' acceptance of the de-indexing of wages along with wage restraint.

The reduction in working time does not seem to have played a decisive role. The length of full-time work has only fallen at a rate similar to that experienced by France, and inferior to that experienced in the Netherlands during the 1970s. In contrast, the dynamism

of growth has been determinant. At the beginning of the 1980s, company competitiveness and profitability were re-established thanks to the devaluation of the Guilder and real wage moderation. The nominal pegging to the mark as of 1983, and rapid disinflation (especially due to the Wassenaar accords which marked the end of wage-indexing) brought about a favourable and stable macroeconomic environment. Expressed per person of working age, however, growth in the Netherlands over the last twenty years has by no means been exceptional by international standards: in cumulative terms for the period 1979-1997, it has only exceeded that of France by 4 percentage points. It is not the only factor in the recovery of employment rates.

The slowdown in hourly labour productivity, which occurred in the mid-1980s has also had an important impact. This specificity of the Netherlands is the result of the strong wage restraint since the beginning of the 1980s. Faced with the durable, slower growth in the real cost of labour, companies have had less incentive to substitute capital for labour and have been less constrained in improving total factor productivity. This slowdown was made easier by the very high level already obtained in the Netherlands by hourly productivity and by the stock of capital relative to hours worked. Its positive effect is closely linked to the steady increase in labour supply (and in particular the massive entry of women into the labour market): economic activity has therefore not slowed down, its growth has merely become richer in terms of employment, as employment growth acceleration more than counterbalanced productivity growth slowdown.

France shares a number of the characteristics of the Dutch economy, notably a relatively high level of hourly labour productivity, substantial labour reserves, and a policy of wage restraint. The slowdown of hourly labour productivity observed in France since the early 1990s (with annual gains frequently inferior to 2% in the non-agricultural, market sector) let thus hope that the French economy may experience positive developments in employment similar to those observed in the Netherlands, with a lag of some years.

JEL Classification Numbers: J2, J3, J5.

Keywords : Labour market, the Netherland, France, wage restraint, productivity.

## SYNDROME, MIRACLE, MODÈLE POLDER ET AUTRES SPÉCIFICITÉS NÉERLANDAISES : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'EMPLOI EN FRANCE ?

Sébastien Jean<sup>1</sup>

### INTRODUCTION

En 1982, le taux de chômage aux Pays-Bas était l'un des plus élevés de l'OCDE (9 % pour le taux harmonisé en fin d'année) et, surtout, il avait augmenté de 2,8 points sur l'année. Aujourd'hui, le taux de chômage est inférieur à 3 % (2,8 % en octobre 1999). Le nombre très élevé de personnes considérées comme invalides est fréquemment avancé comme le secret inavouable de ce résultat. Ce problème mérite un examen spécifique, mais la nette hausse du taux d'activité depuis le milieu des années quatre-vingt ne laisse pas de doute. Cette baisse du taux de chômage résulte d'un dynamisme réel de l'emploi.

Cette expérience est intéressante à de multiples égards. Elle montre que le chômage n'est pas une fatalité en Europe continentale, même pour un pays de taille respectable (15,6 millions d'habitants en 1998). Elle prouve également qu'il n'est pas nécessaire de traverser l'Atlantique ni même la Manche pour trouver des exemples de création d'emploi soutenue, et que ce dynamisme peut être obtenu dans un climat social serein, avec un faible niveau d'inégalités et un état-providence généreux. L'économie néerlandaise présente de surcroît un certain nombre de particularités, au premier rang desquelles on trouve la durée moyenne du travail la plus faible du monde, qui amène Freeman (1998) à parler de la "première économie à temps partiel".

Du coup, la tentation est grande d'idéaliser ses performances, et le terme de "syndrome hollandais" n'est pas si ancien que certains parlent déjà de "miracle". Le dialogue social responsable et consensuel, caractéristique de longue date de l'économie néerlandaise, est érigé en "modèle polder", base d'un enrichissement harmonieux qui fait dire que "le bonheur est dans les tulipes". Cet élan d'enthousiasme s'appuie souvent sur des analyses débutant en 1982 ou 1983, et ne prenant pas en compte la croissance démographique. Or, même si leur taux de fécondité est brutalement retombé depuis le début des années soixante-dix, les Pays-Bas restent un pays très dynamique démographiquement. Dès lors que l'on travaille sur des évolutions de plus d'une quinzaine d'années, cette

---

<sup>1</sup> Economiste au CEPII (e-mail : [s.jean@cepii.fr](mailto:s.jean@cepii.fr)). Je remercie la DARES (Ministère de l'emploi et de la solidarité) pour le soutien financier qu'elle a apporté à cette étude, mais aussi pour les nombreux apports dont j'ai bénéficié, notamment de la part d'Alain Gubian, Frédéric Lerais et Marie Wierink. Je suis reconnaissant à Etienne Gonin pour son excellent travail d'assistance de recherche. Je remercie également Robert McHugh (OCDE), Wiemer Salverda (Université de Groningen) et Mme Groenhart et M. Barrois (Ambassade de France aux Pays-Bas, PEE), ainsi que les personnes qui ont accepté de me rencontrer aux Pays-Bas : Mme Loes van Hoogstraten, MM. Thijs Beelen, Bluminck, Johan Graafland, Joop Hartog, Jaap Hooiveld, Jasper Kat, Wim Leunis, Marc Pomp, Wim Sprenger, L.B.E. Vonk et de Wit. Enfin, j'ai bénéficié des remarques de Gilbert Cette, ainsi que des participants au séminaire Claude Fourgeaud du 15 décembre 1999. Naturellement, les erreurs restent miennes.

Les opinions exprimées dans ce travail n'engagent que leur auteur.

caractéristique structurelle doit être prise en compte, car elle est un déterminant clairement identifié de la croissance à long terme. Le problème de l'origine temporelle de l'analyse est plus sensible encore. 1982 est une date charnière, marquée à la fois par le changement de gouvernement et par les accords centraux, conclus dits à Wassenaar en novembre 1982 entre syndicats et patronat. Mais 1982 et 1983 sont également les deux dernières années de la crise du début des années quatre-vingt, qui a durement frappé l'économie néerlandaise. De ce fait, il est extrêmement flatteur de les prendre pour point de comparaison, que ce soit dans l'absolu ou en comparaison internationale. C'est pourquoi, à l'instar de Salverda (1999), nous nous baserons dans ce qui suit sur l'année 1979 (phase intermédiaire du cycle pour les pays considérés, assez comparable en cela à 1997 ou 1998, dernières années disponibles dans la plupart des cas) et, lorsque c'est approprié, sur des variables rapportées à la population ou à la population en âge de travailler.

Ce travail est organisé comme suit. La section I décrit le contexte de politique économique, et notamment les réorientations mises en œuvre depuis le début des années quatre-vingt. La section II s'attache à clarifier le diagnostic des performances du marché du travail néerlandais depuis 1979, pour mieux comprendre les raisons de la baisse du chômage. Concernant l'emploi, elle montre notamment qu'il est plus juste de parler de redressement que de miracle. Outre le développement du travail à temps partiel et le retour de la croissance, qui sont des moteurs bien identifiés de ce redressement, le ralentissement de la productivité horaire du travail a joué un rôle primordial. La section III est consacrée à l'analyse des tenants et des aboutissants de cette évolution, avant de tenter, en guise de conclusion, de discerner les enseignements qui s'en dégagent pour l'emploi en France.

## **I. LE CONTEXTE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Il est difficile de comprendre les évolutions observées aux Pays-Bas depuis une vingtaine d'années en dehors de leur contexte historique. Avant de passer pour un modèle aux yeux de nombreux observateurs, les Pays-Bas ont effet longtemps été associés, dans la culture économique, au terme de syndrome.

Dans cette perspective, l'année 1982 constitue une date charnière pour l'orientation de la politique économique néerlandaise. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement et les accords de Wassenaar symbolisent en effet une rupture forte et durable, autour de quatre axes principaux : assainissement des finances publiques, réforme de la sécurité sociale, réduction collective du temps de travail et modération salariale. Nous tenterons dans cette section d'en préciser le contexte et la nature.

### **A. De la reconstruction aux accords de Wassenaar**

Une part importante de l'appareil industriel et des infrastructures néerlandaises a été détruite pendant la Seconde guerre mondiale. Dès 1945, la plupart des dirigeants du pays étaient d'accord pour adopter une stratégie de reconstruction rapide, basée sur une modération salariale stricte. De fait, les évolutions de salaires ont été très étroitement encadrées par le gouvernement jusqu'en 1959, ce qui constitue une durée de vie exceptionnelle pour un système administré de ce type. Leur gestion a ensuite été progressivement transférée aux partenaires sociaux. Cette phase de reconstruction a été marquée par une croissance très rapide et une situation proche du plein emploi.

Le taux de chômage est même resté inférieur à 1 % durant six années consécutives au début des années soixante. Dans ce contexte, les salaires ont brutalement augmenté, avec un taux de croissance annuel de 10 à 15 % entre 1963 et 1965. Si bien que les Pays-Bas, que certains n'ont pas hésité à accuser de "dumping social" (Pen, 1963, cité par Visser et Hemerijck, 1997, p. 93) au début des années soixante, où leurs salaires étaient inférieurs de 20 à 25 % à ceux en vigueur en Allemagne ou en Belgique, se sont retrouvés, à l'orée des années soixante-dix, avec des salaires comparables à ceux de leurs voisins. Les années soixante ont également vu le pays se doter d'un système de protection sociale étendu, dont la part des dépenses dans la PIB a augmenté de 1 point par an en moyenne entre 1963 et 1973.

Le premier choc pétrolier a marqué définitivement la fin de la "période dorée" de l'économie hollandaise. En dépit de ce choc, en effet, le coût réel du travail a continué d'augmenter rapidement, légèrement plus vite que la productivité, et le taux de change effectif réel s'est fortement apprécié (de presque 20% entre 1970 et 1978), tandis que les dépenses sociales croissaient à un rythme soutenu, notamment du fait de l'augmentation très forte du nombre de bénéficiaires de prestations sociales. Le rôle des recettes gazières dans cette évolution est décrit sous le terme de "syndrome hollandais". Cette manne a laissé penser que l'expansion des dépenses publiques (de sécurité sociale en particulier) était soutenable et permettrait d'absorber ce qui était considéré par beaucoup comme un choc transitoire. En fait, elle s'est essentiellement traduite par une augmentation des dépenses publiques, une appréciation du taux de change réel, un ralentissement très marqué des exportations industrielles, et finalement une dégradation sensible de la balance courante. Au total, la croissance du PIB par tête entre 1973 et 1979 s'est révélée médiocre, et inférieure à celle de la plupart de ses partenaires. Surtout, l'économie néerlandaise s'est retrouvée fragilisée au terme de cette période, avec une rentabilité et une compétitivité des entreprises dégradées, des pans entiers de l'industrie (habillement, cuirs et chaussures et construction navale en particulier) sinistrés, des finances publiques largement déficitaires, un climat social tendu.

Dans ce contexte, le second choc pétrolier a engendré aux Pays-Bas une crise profonde. Le PIB réel par tête a diminué de 2,8 % entre 1980 et 1982 (Graphique 1), et l'emploi a chuté de 5,8 % de 1980 à 1983. Le taux de chômage est passé entre ces deux dates de 4,0 % à 11,0 % (voir Graphique 2 et Graphique 3). Il atteignait ainsi l'un des niveaux les plus élevés de l'OCDE, mais c'est la vitesse de dégradation de la situation (10 000 chômeurs supplémentaires par mois en moyenne en 1982, pour une population d'environ 14,3 millions à l'époque, et une augmentation du taux de chômage de 2,8 points sur l'année !) qui semble avoir le plus contribué à la prise de conscience collective de la nécessité de changement de cap de politique économique. La plupart des dirigeants sentaient cette nécessité depuis plusieurs années déjà, mais sans parvenir à se mettre d'accord sur la stratégie à adopter. Le sentiment d'urgence a semble-t-il précipité l'obtention d'une entente.

Les élections anticipées de 1982 amènent au pouvoir une coalition des chrétiens-démocrates et des libéraux, prônant une politique d'austérité (qualifiée de "*no nonsense*"), visant à réorganiser de façon drastique les finances publiques, à restaurer la profitabilité des entreprises, à diminuer le coût du travail et à partager le travail sans coût supplémentaire pour les entreprises (Visser et Hemerijck, 1997, p. 100). Comme l'y autorise le *Wage Act* de 1970, le gouvernement émet à l'automne la menace de geler provisoirement les salaires

si les partenaires sociaux n'arrivent pas à un accord "acceptable" (OCDE, 1998, p. 39). En novembre, le gouvernement dévoile son plan de diminution puis de gel du salaire nominal des fonctionnaires, du salaire minimum et des prestations de sécurité sociale. Deux jours plus tard, les partenaires sociaux signent les accords centraux dits "de Wassenaar". Au travers de cet accord, les syndicats acceptent la mise en œuvre d'une politique de modération salariale et l'abandon de l'indexation des salaires. Ils obtiennent en échange une réduction collective du temps de travail ; la durée du travail des salariés à temps complet passe de 40 à 38 heures hebdomadaires dans les conventions collectives.

## **B. Finances publiques et sécurité sociale : des réformes drastiques<sup>2</sup>**

Les années soixante-dix ont été marquées par une croissance très forte des dépenses publiques, dont le total est passé de 47 % du PIB en 1970 à près de 67 % en 1983, essentiellement en raison des transferts, dont la part dans le PIB est passée de 18 % à 34 % au cours de cette période<sup>3</sup>. En 1983, en dépit de recettes gazières représentant 3,5 % du PIB environ, le déficit public atteignait 5,8 % du PIB au sens des critères de Maastricht, pour un besoin de financement atteignant 8,6 % du PIB selon la comptabilité nationale (cf. Tableau 1). Les prévisions étaient même pires lorsque le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir en 1982, puisqu'elles tablaient sur un besoin de financement des administrations publiques pour l'année dépassant 12 % du PIB. La situation paraissait intenable.

Estimant qu'il s'agissait là d'un problème majeur pour l'économie, le nouveau gouvernement a fait de l'assainissement des finances publiques l'une de ses priorités, et les efforts en ce sens ont été poursuivis depuis.

Au terme d'une décrue quasi-continue, les dépenses publiques totales ne représentaient plus que 50,3 % du PIB en 1998, pour un déficit au sens de Maastricht ramené à 0,7 % du PIB. Cette baisse a concerné tous les postes de la dépense publique. Outre la forte diminution des dépenses au titre des transactions de capital<sup>4</sup>, cependant, elle a essentiellement porté sur deux postes : la masse salariale des agents de l'état, et les dépenses de sécurité sociale.

Non seulement la part des emplois publics dans l'emploi total n'a cessé de diminuer, passant de 14,9 % en 1983 à 11,0 % en 1999, mais les salaires du secteur public ont également chuté, que ce soit en termes réels ou par rapport au secteur privé (voir plus bas

---

<sup>2</sup> Ces aspects sont exposés et discutés plus en détail, entre autres, par Visser et Hemerijck (1997), Wierink (1997) et Hartog (1999).

<sup>3</sup> Les comparaisons internationales sont délicates à cet égard, car un certain nombre de caractéristiques institutionnelles amènent à gonfler la part des dépenses publiques dans le PIB aux Pays-Bas. La principale est que les prestations de transferts sont brutes, et donc imposables (les recettes fiscales tirées de leur imposition représentent actuellement environ 5 % du PIB, d'après Bakker et Halikias, 1999). De surcroît, le régime de retraite des agents du secteur public est intégralement financé par l'état, et les subventions et les transferts en capital prennent la forme de versements directs.

<sup>4</sup> La part de ces dépenses dans le PIB est passée de 6,7 % en 1983 à 1,5 % en 1998. Cette décrue tient à la modification du système d'aide à l'investissement dans les régions prioritaires (subventions remplacées par un système d'amortissement accéléré), et à la très forte réduction des prêts et concours accordés aux organismes publics de logement, qui détiennent une large partie du parc d'habitations.

pour plus de détail). Du coup, la part de la masse salariale des agents de l'état dans le PIB est passée de 12,2 % en 1983 à 9,1 % en 1998.

Concernant la sécurité sociale, c'est une réforme profonde et progressive qui a été mise en œuvre depuis le début des années quatre-vingt, pour tenter d'endiguer la montée des dépenses. Wierink (1997) distingue trois approches successives dans ces réformes. Alors que l'accent a été mis dans un premier temps (entre 1983 et 1990) sur la réduction des prestations, les pouvoirs publics ont ensuite plutôt cherché à limiter le volume des allocataires. A partir de 1994, enfin, c'est l'appel à la responsabilité des entreprises et des individus qui a été mis en avant, au travers du passage d'une formule mutualisée à une formule individualisée du risque d'absentéisme.

La première phase a surtout consisté en une baisse des prestations. Etant indexé sur le salaire minimum, le revenu minimum garanti a subi une baisse de 3 % de sa valeur nominale en 1984, suivi d'un gel jusqu'en 1989. Par ailleurs, le taux de remplacement de l'indemnité chômage a été ramené de 80 % à 70 % en 1985. En 1987, la durée d'indemnisation pour les jeunes a été raccourcie et les conditions d'éligibilité ont été restreintes (elles l'ont été de nouveau en 1995). Le taux de l'indemnité d'invalidité a été abaissé de 80 % à 75 % en 1985, puis à 70 % en 1987. Enfin, le taux de remplacement de l'assurance maladie est passé de 80 % à 75 % en 1985, puis à 70 % en 1986. Ces baisses de prestations expliquent la diminution relative des dépenses de protection sociale : le montant moyen des prestations par année d'allocation a augmenté de 8 % en termes nominaux entre 1980 et 1995, alors que le revenu moyen par habitant s'accroissait de 79 %.

Sur la même période, en revanche, le nombre d'années d'allocations octroyées a augmenté de 52 % (Hartog, 1999, pp. 17-18). C'est dire que, en dépit de la baisse des dépenses de prestations sociales, le contrôle du nombre d'allocataires a été un échec, du moins jusqu'à une date récente.

L'illustration la plus nette en est l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'indemnité d'invalidité. Cette indemnité a été créée en 1967, et elle concernait les personnes incapables de gagner un revenu équivalent à celui d'une personne valide de formation et d'expérience comparable. Sept catégories d'invalidités étaient distinguées. Les personnes ayant un taux d'invalidité de 80 à 100 % recevaient le taux plein de l'indemnité, soit 80 % du salaire de référence, jusqu'à l'âge de la retraite (65 ans). Celles ayant un taux d'invalidité inférieur étaient censées toucher un montant inférieur. Ce n'était souvent pas le cas, en pratique, du fait de la règle "d'internalisation du chômage" : lorsqu'une personne partiellement invalide (à plus de 15 %) ne trouvait pas d'emploi, son chômage était considéré comme une conséquence de son invalidité, ce qui lui donnait le droit de toucher l'indemnité à taux plein.

L'indemnité d'invalidité étant constante jusqu'à la retraite, elle était beaucoup plus attractive que l'indemnité de chômage, qui était progressivement réduite jusqu'au niveau du revenu minimum garanti. De surcroît, la décision se prenait au niveau du secteur (par une instance bi-partite syndicats-employeurs), alors que le financement s'opérait au niveau national, à un taux indifférencié. Les structures de supervision et de contrôle étant largement inadaptées, la tentation était grande de jouer une stratégie de "passager clandestin", en utilisant l'indemnité d'invalidité comme une "sortie de velours", permettant d'alléger l'impact social des licenciements, sans coût important au niveau du secteur. On

estime ainsi que, jusqu'en 1987, près de la moitié des entrées dans le système étaient en fait liées à des "redondances de travailleurs" (Nickell et van Ours, 1999, p. 25).

Dans ces conditions, le nombre de bénéficiaires de cette indemnité a très fortement augmenté durant les années soixante-dix, dépassant très largement toutes les prévisions et sans rapport avec l'évolution des conditions sanitaires. La baisse du taux de remplacement du milieu des années quatre-vingt n'a guère eu d'effet, d'autant qu'elle s'est accompagnée d'une extension de l'octroi de compléments d'indemnité, au travers des conventions collectives. La suppression de la clause "d'internalisation du chômage", en 1987, n'a pas non plus suffi à stopper la hausse du nombre de bénéficiaires.

L'essentiel de la montée en puissance de l'indemnité d'invalidité s'est produit dans les années soixante-dix, et le nombre d'années d'allocations versées en 1980 dépassait 600 000 (voir Graphique 4). La hausse a toutefois continué à un rythme soutenu par la suite, pour dépasser les 800 000 en 1992. En pourcentage de la population active, le maximum a été atteint en 1990, à 13,2 %. Si l'on raisonne en équivalent-années, en tenant compte du taux d'invalidité, le maximum atteint en 1992-93 est de 568 000 années, pour un coût approchant 5 % du PIB. A cela, il faut ajouter l'effet induit sur l'absentéisme pour cause de maladie (dont le taux était de 6,2 % en 1993, soit nettement plus que dans les autres pays européens) : la possibilité de bénéficier de l'indemnité d'invalidité n'étant octroyée qu'au terme d'une année de congé maladie, les deux sont étroitement liés. Le très fort taux de remplacement de l'assurance maladie (100 % dans la plupart des cas jusqu'en 1994, si l'on inclut les prestations complémentaires prévues par les conventions collectives) ne fait donc que renforcer l'attrait exercé par l'indemnité d'invalidité.

Face à cette évolution, de nouvelles réformes ont été entreprises. Un système de primes et de pénalités<sup>5</sup> a été introduit en 1992 pour inciter les employeurs à dissuader leurs employés de demander cette indemnité. Depuis 1993, la durée d'indemnisation à taux plein est limitée à six années pour les nouveaux bénéficiaires, avec par la suite une dégressivité dépendant de l'âge d'entrée dans le système et du salaire précédent. Enfin, les conditions d'accès et de maintien dans le régime d'invalidité sont devenues plus restrictives, et toutes les personnes de moins de 50 ans<sup>6</sup> bénéficiant de l'indemnité ont dû passer de nouveaux examens sur la base des nouveaux critères. Par ailleurs, l'assurance maladie a été progressivement privatisée entre 1994 et 1996, ce qui a semble-t-il sensiblement diminué l'absentéisme correspondant<sup>7</sup>.

En 1994, pour la première fois depuis sa création, les sorties du régime d'invalidité excédaient les entrées. Après trois années de baisse, le nombre d'années d'indemnité versées en 1997 était revenu à 720 000 environ, soit 10,7 % de la population active. Ces résultats sont certes encourageants, mais ils restent fragiles, puisque le nombre d'entrants a de nouveau dépassé le nombre de sortants en 1997 (Nickell et van Ours, 1999). Qui plus est,

---

<sup>5</sup> Les pénalités ont été supprimées en 1995.

<sup>6</sup> Cette restriction n'est pas sans importance, puisque plus de la moitié des bénéficiaires dépassent cette limite d'âge.

<sup>7</sup> Il était néanmoins encore de 5 % en 1997, selon Hartog, 1999.

ces réformes semblent avoir eu peu d'efficacité pour remettre les bénéficiaires de l'indemnité d'invalidité au travail : d'après une enquête du Ministère du travail, seules un cinquième des personnes dont les allocations avaient été supprimées ou réduites en 1994 travaillaient davantage un an plus tard (*Etude pays de l'OCDE*, 1998, p. 95).

Quoi qu'il en soit, ce nombre très élevé de personnes considérées comme invalides amène évidemment à s'interroger sur la signification du taux de chômage aux Pays-Bas, et sur le sens des comparaisons internationales en la matière. Les Pays-Bas ne sont d'ailleurs pas les seuls dans ce cas, puisque la prise en compte des invalides, des chômeurs découragés de trouver du travail, des préretraités ou des emplois aidés pose également problème dans d'autres pays. Plutôt que de hasarder une mesure du taux de chômage au sens large, il nous semble plus instructif de raisonner en termes d'évolution. En proportion de la population active, l'incidence de l'indemnité d'invalidité était presque revenue, en 1997, à son niveau de 1979. Son niveau élevé reste l'un des problèmes majeurs de l'économie néerlandaise, mais son évolution ne peut donc pas expliquer la baisse du taux de chômage.

### **C. La réduction collective du temps de travail : expériences et enseignements**

Les Pays-Bas ont connu depuis le début des années quatre-vingt deux vagues de réduction collective du temps de travail (RTT) : celle faisant suite aux accords de Wassenaar, et celle négociée depuis 1994. Ces deux épisodes ont en commun d'être le fruit de négociations, et non d'une législation, mais ils sont très différents et méritent d'être considérés séparément.

Le temps de travail est resté l'un des points de désaccord majeurs entre les partenaires sociaux lors de la signature des accords de Wassenaar. Les syndicats (et certains hommes politiques) prônaient la réduction collective du temps de travail de 40 à 38 puis 36, 34 et enfin 32 heures hebdomadaires en 1990, tandis que le patronat restait résolument contre toute RTT (Visser et Hemerijck, 1997, p. 102). Devant l'insistance des syndicats, le patronat a fini par lever son veto, mais sans renier ses objections de principe ; il semble avant tout avoir considéré la RTT comme une concession nécessaire pour faire accepter la modération salariale par les syndicats. Finalement, les accords signés prévoyaient une réduction de la durée conventionnelle du travail de 40 à 38 heures par semaines.

Cette première RTT a été mise en application, pour l'essentiel, en 1983-84 dans le secteur privé et en 1986 dans le secteur public. Elle s'est traduite dans la plupart des cas par l'octroi de jours supplémentaires de congés payés, entre 10 et 13 selon les secteurs. L'effet direct sur l'emploi est difficile à évaluer, mais il semble que cette RTT s'est essentiellement traduite par une hausse de la productivité horaire, d'autant qu'elle est intervenue dans un contexte de sous-utilisation notoire de la main-d'œuvre. Un survey d'entreprises du Ministère de l'emploi et des affaires sociales indique ainsi que dans 78 % des entreprises, employant 54 % salariés couverts par des conventions collectives, cette RTT n'a donné lieu à aucun remplacement. Le CPB estime pour sa part que 25 % de la baisse du temps de travail s'est traduit par des créations d'emplois dans le secteur privé. Dans le secteur public, ce chiffre s'élèverait à 65 % des heures libérées (Visser et Hemerijck, 1997, p. 103). À partir d'une étude économétrique pour les Pays-Bas sur la période 1969-94, Dur (1996) trouve que le volume d'heures travaillées dans l'économie n'est pas significativement

influencé par le nombre contractuel d'heures de travail, pour un coût horaire du travail donné. Mais cet effet "direct" est contrebalancé par les effets indirects, puisque l'auteur trouve qu'une RTT augmente les salaires réels horaires (élasticité de -0,6) et l'offre de travail. Finalement, moins de 20 % de l'effet proportionnel "direct" sur le chômage demeurerait. Cette étude présente néanmoins l'inconvénient de se baser sur une période d'étude assez longue, incluant également des réductions substantielles du temps de travail au début des années soixante-dix. L'effet de chaque RTT étant probablement lié étroitement à son mode de mise en place et à son contexte économique, les leçons à en tirer quant aux mesures incluses dans les accords de Wassenaar sont peu claires.

Au total, et même s'il reste difficile de s'en faire une idée précise, l'effet de cette première vague de RTT sur l'emploi semble avoir été modeste. Les syndicats eux-mêmes le reconnaissent, même s'ils estiment que cette RTT a permis d'adoucir l'ajustement en termes d'emploi, et de mieux profiter de la reprise qui a suivi, à partir de 1984. Cette interprétation est difficile à confirmer comme à infirmer.

Le temps de travail n'a plus figuré en tête des préoccupations dans les années qui ont suivi cette première expérience, et la durée annuelle du travail n'a décliné que de 0,3 %, en cumulé, entre 1987 et 1993. La crise du début des années quatre-vingt-dix a cependant remis le sujet au goût du jour.

La seconde vague de réduction du temps de travail qui s'en est suivie (passage de 38 à 36 heures hebdomadaires) est très différente de la première. Négociée au cas par cas depuis 1994, sa couverture a été beaucoup plus faible. Elle concerne l'ensemble du secteur public, mais moins de la moitié<sup>8</sup> des salariés à temps plein du secteur privé ont actuellement un contrat sur la base de 36 heures hebdomadaires : la résistance du patronat a été beaucoup plus forte que lors de la vague précédente, ce qui explique que le taux de couverture de ce type d'accords reste limité.

La mise en application de cette RTT est variable et souple : semaine de quatre journées de 9 heures, de quatre et cinq journées de 8 heures en alternance, ou encore quatre jours en périodes creuses et cinq en périodes pleines, voire octroi de jours de congés supplémentaires. Dans certains cas, la mise en application a été différenciée d'emblée selon les catégories de travailleurs (les syndicats sont plutôt favorables, depuis 1993 environ, à l'individualisation du temps de travail). Par ailleurs, de nombreuses contreparties ont été accordées aux employeurs en termes de flexibilité dans l'organisation du travail (allongement de la plage d'heures ouvrables notamment).

L'expérience du secteur bancaire est particulièrement intéressante. Dans un contexte de forte restructuration et de mauvaises perspectives pour l'emploi du secteur, syndicats et patronat ont négocié en 1995 une RTT à 36 heures, avec gels des salaires nominaux sur 3 ans, et modalités variables, incluant notamment dans le temps de travail quatre heures de formation hebdomadaire pour les moins qualifiés, pour leur permettre d'apprendre de nouveaux métiers au sein du secteur.

---

<sup>8</sup> Ce pourcentage atteindrait 40 à 45 % des salariés à temps plein de l'ensemble de l'économie, d'après une communication privée de représentants des syndicats.

Selon les syndicats, entre 45 et 70 % des heures libérées au cours de cette seconde RTT se sont traduites par des créations d'emploi. Cette analyse est sujette à caution, même si de nombreux experts jugent que la mise en application très souple de cette seconde RTT a sans doute permis des répercussions plus favorables que pour la première. Aucune étude empirique n'existe pour l'instant sur le sujet, à notre connaissance.

Les chiffres annoncés de 38 et 36 heures hebdomadaires ne doivent cependant pas faire illusion. En fait, la baisse de la durée annuelle du travail des salariés à temps plein a été très similaire en France et aux Pays-Bas au cours de la période étudiée (cf. Graphique 5). Pour l'ensemble de l'économie, elle est de 6,8 % en cumulé entre 1979 et 1997 en France, contre 6,2 % aux Pays-Bas. Sur le seul secteur marchand (non agricole dans le cas de la France), la baisse sur la même période est de 5,3 % en France, contre 7,2 % aux Pays-Bas. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles la seconde vague de réduction collective du temps de travail ne se retrouve quasiment pas dans les statistiques néerlandaises (s'agit-il d'un problème de mesure, ou est-ce seulement dû au fait que le taux de couverture de cette RTT est limité, et qu'une partie des accords signés n'étaient pas encore entrés en vigueur en 1997 ?). Il semble acquis, en revanche, que sur la période 1979-1994, la baisse de la durée du travail à temps plein en France a été d'ampleur comparable à celle des Pays-Bas, essentiellement en raison de l'introduction en 1982 de la semaine de 39 heures et de l'octroi d'une cinquième semaine de congés payés.

La comparaison en niveau nécessite des précautions, dans la mesure où les séries de référence renvoient à une durée effective pour la France et à une durée contractuelle pour les Pays-Bas (cf. encadré 1 et Graphique 5). S'agissant des salariés à temps complet, la durée annuelle offerte du travail apparaît très similaire dans les deux pays, quoique légèrement plus élevée en France. Les estimations de durée effective publiées par Eurostat sur la base de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT), disponibles jusqu'en 1993, vont dans le même sens, et placent les deux pays très légèrement au-dessous de la moyenne européenne de durée effective annuelle du travail des salariés à temps plein. Que ce soit en niveau ou en évolution, aucune différence substantielle n'apparaît, entre la France et les Pays-Bas, en termes de durée du travail pour les salariés à temps complet. Il serait donc paradoxal de considérer l'expérience hollandaise de ces vingt dernières années comme un modèle pour la réduction collective du temps de travail en France.

Le constat est très différent lorsque l'on raisonne sur l'ensemble des salariés, y compris ceux à temps partiels. La durée conventionnelle annuelle moyenne du travail salarié aux Pays-Bas en 1997 (1365 heures) est en effet très faible. Elle est même nettement inférieure à la durée effective moyenne observée en France (1502 heures - pour un même pays, la durée effective est toujours inférieure à la durée conventionnelle, cf. encadré 1). La baisse observée aux Pays-Bas est très forte et assez régulière depuis la fin des années soixante, et elle est pour plus de la moitié le fait du développement du travail à temps partiel<sup>9</sup>. Il y a donc bien eu une nette réduction du temps de travail aux Pays-Bas, mais il s'agit principalement d'une réduction individuelle et non collective.

---

<sup>9</sup> La durée moyenne du travail parmi les temps-partiel semble en revanche avoir légèrement augmenté aux Pays-Bas comme en France.

### **Encadré 1 : Les différents concepts et indicateurs de la durée du travail**

La durée légale du travail correspond au seuil de déclenchement des heures supplémentaires et du chômage partiel.

La durée "offerte" du travail est une durée collective, correspondant à l'horaire collectif affiché. Elle ne concerne que les salariés à temps complet, ceux à temps partiel ayant une durée fixée individuellement par le contrat de travail.

L'enquête trimestrielle Acemo (enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, auprès des établissements de plus de dix salariés des secteurs marchands non agricoles) du ministère de l'emploi et de la solidarité mesure ainsi la durée hebdomadaire offerte par l'établissement de manière habituelle.

L'autre concept est celui de durée effective de travail qui renvoie à une notion individuelle de temps effectivement travaillé. L'enquête annuelle Emploi de l'Insee mesure la durée hebdomadaire effective, telle qu'elle est déclarée par la personne du ménage enquêtée lors de la semaine de référence. Elle inclut les personnes à temps partiel mais ne tient compte de l'absentéisme, des jours de congés, des heures supplémentaires, du chômage partiel que dans la mesure où la personne interrogée les déclare. Les comptes nationaux de l'INSEE mesurent par ailleurs une durée effective en retranchant à la durée offerte les éléments individuels de variation du temps de travail. En 1998, pour les salariés à temps complet des secteurs marchands non agricoles, la durée annuelle effective du travail en France était inférieure de presque 100 heures à la durée offerte.

Les *Comptes de l'emploi (Labour Accounts)* publiés par l'office statistique néerlandais (CBS) constituent la source de données de référence pour les Pays-Bas. Ils proposent une mesure de la durée contractuelle du travail. Celle-ci correspond à la durée "offerte" du travail pour les travailleurs à temps plein, tandis qu'elle correspond à la durée fixée par le contrat de travail pour les travailleurs à temps partiel.

Les estimations publiées par Eurostat (1995) sont basées sur les données de l'*Enquête sur les forces de travail (EFT)*, elles-mêmes issues d'enquêtes nationales auprès des ménages, interrogés sur leur temps de travail (habituel et effectif) au cours d'une semaine, au printemps. La durée annuelle effective du travail est alors estimée en tenant compte des informations disponibles concernant le nombre de jours de congés, les jours perdus, les effets saisonniers, etc.

(Sources : Dares - DP - Insee, 1997, fiche n° 6, encadré 1, pour les définitions et les sources françaises ; *Netherlands Statistics*, CBS, pour les données néerlandaises ; Eurostat, 1995).

## **D. La baisse relative et réelle du salaire minimum**

L'une des dimensions importantes de la réorientation de politique économique concerne le salaire minimum, d'autant que le revenu minimum garanti et les prestations sociales sont indexées sur son niveau. Jusqu'en 1974, le salaire minimum ne concernait, aux Pays-Bas, que les personnes âgées de 23 ans et plus. Depuis cette date, il s'applique également aux plus jeunes, mais avec un taux réduit, qui s'étale actuellement de 85 % du taux adulte pour les travailleurs âgés de 22 ans à 30 % pour ceux de 15 ans<sup>10</sup>. En terme nominaux, le taux adulte a subi une baisse de 3 % en janvier 1984, suivi d'un gel jusqu'en

---

<sup>10</sup> A peu de choses près, actuellement, le salaire minimum diminue de 15 % par tranche d'âge de un an. Ces taux relatifs pour les jeunes en fonction de l'âge ont été sensiblement diminués en 1981 puis en 1983. Jusqu'en 1980, les taux réduits allaient de 92,5 % à 40 %.

1989. En termes réels, la moyenne pondérée des différents taux a diminué de 30 % environ entre 1979 et 1996 (la baisse dépasse 40 % pour les jeunes âgés de 18 ans), suivant à peu près la baisse observée aux Etats-Unis (Salverda, 1999). Dans le même temps, le salaire minimum réel augmentait de presque 30 % en France. Cette évolution s'inscrit toutefois dans le contexte d'un niveau initialement très élevé aux Pays-Bas, du moins pour le taux adulte. En 1997, son niveau exprimé en parité de pouvoir d'achat restait supérieur de plus de 8 % à celui de la France et demeurait l'un des plus élevés de la Communauté européenne (Eurostat, 1997).

La baisse du salaire minimum légal est également importante en termes relatifs. D'après Bovenberg (1997), le rapport du salaire minimum net au salaire modal net (pic de la distribution des salaires) est passé de près de 80 % au début des années quatre-vingt à 67 % environ en 1996. Rapporté au salaire moyen d'un travailleur manuel de sexe masculin dans l'industrie, le salaire minimum néerlandais est passé de 65 % en 1980 à 49 % en 1996, une baisse sans équivalent en Europe. En France, ce salaire minimum relatif est passé de 57 % en 1980 à 65% environ en 1994 (Eurostat, 1997).

Cette baisse relative et réelle du salaire minimum légal s'est en contrepartie accompagnée d'une diminution importante du nombre de personnes payées à ce taux : leur part dans l'emploi est passée de 9% en 1979 à 5 % en 1985 et 3 % en 1997. Cette évolution est due principalement au fait que le plus bas niveau de salaire négocié dans les conventions collectives est généralement fixé au-dessus du salaire minimum, et qu'il a tendu à croître, depuis le début des années quatre-vingt, à un rythme similaire à celui du salaire moyen. Après le gel nominal du salaire minimum en 1992, plus aucune convention collective n'appliquait exactement le salaire minimum (Salverda, 1997). Alors qu'il n'excédait pas 1 % en 1983, l'écart entre le plus bas niveau négocié et le salaire minimum légal allait, en 1994, de 5 % environ dans certains services à presque 25 % dans la construction, mais il était généralement plus faible dans les secteurs qui emploient une forte proportion de travailleurs peu qualifiés (*Etude pays OCDE*, 1994). Depuis quelques années, le gouvernement fait pression sur les partenaires sociaux pour combler cet écart, mais jusqu'à présent, dans la majorité des secteurs, la baisse du salaire minimum légal n'a donc guère eu de répercussion. D'ailleurs, si l'on définit les bas salaires comme ceux inférieurs aux deux tiers de la médiane, on constate une certaine stabilité dans l'effectif concerné.

En revanche, la proportion des travailleurs gagnant moins que le salaire réel correspondant au premier quartile de la distribution en 1979 a augmenté (Salverda, 1997), et l'examen de la déformation de la courbe de distribution des salaires réels montre effectivement une croissance nette et continue de la part des travailleurs touchant un salaire brut horaire inférieur à 12 florins de 1979 (soit environ 19 florins de 1998). La baisse du salaire minimum aurait donc effectivement donné lieu à une augmentation des emplois à bas salaires. Mais cet effet est modéré au regard de l'évolution globale de l'emploi : si l'on raisonne sur une distinction rudimentaire emploi qualifié / non qualifié, on constate que la hausse de tendance intervenue au milieu des années quatre-vingt dans la croissance de l'emploi est assez similaire pour les deux catégories<sup>11</sup> (Bakker et Halikias, 1999).

---

<sup>11</sup> Cela ne signifie pas que les tendances soient identiques : avant comme après le milieu des années quatre-vingt, l'emploi qualifié est beaucoup plus dynamique.

## **E. La modération salariale**

La modération salariale est l'un des traits saillants de l'expérience néerlandaise depuis une vingtaine d'années. Elle était déjà l'un des axes majeurs de la stratégie de reconstruction à la suite de la seconde guerre mondiale, mais le retour à des hausses modérées des salaires réels n'en constituait pas moins une rupture forte avec la période allant du milieu des années soixante à la fin des années soixante-dix. L'origine de cette rupture est souvent l'objet d'un malentendu. Les accords de Wasseenaar ont certes mis fin à l'indexation des salaires, infléchissant nettement leur évolution nominale. Mais un examen attentif montre que, contrairement à ce qui est fréquemment avancé, ils n'ont pas initié la modération salariale réelle : celle-ci s'était amorcée bien avant, sous l'impulsion des forces de marché, et sous la pression du gouvernement. Par rapport à la France ou à l'Allemagne de l'Ouest, l'évolution des salaires réels néerlandais s'est infléchie dès 1975. Toutefois, la véritable rupture apparaît en 1979, c'est-à-dire avec la crise qui a suivi le second choc pétrolier.

Les accords de Wassenaar ne constituent donc pas une rupture en termes d'évolution des salaires réels. En revanche, ils ont marqué le début d'un apaisement du climat social. En mettant fin à une période d'affrontements répétés, les partenaires sociaux ont repris la main dans la gestion des évolutions salariales : le gouvernement, qui était intervenu à six reprises entre 1974 et 1982 en fixant des contraintes sur la hausse des salaires, ne l'a plus fait une seule fois depuis<sup>12</sup>. Depuis 1982, les évolutions globales des salaires sont fixées par la négociation entre les syndicats et le patronat, qui ont une conscience aiguë (et souvent jalouse, vis-à-vis du gouvernement) de leurs responsabilités. Même s'ils ne sont pas une véritable rupture, les accords de Wassenaar restent un événement important, car ils ont consolidé la tendance engagée : ils ont pérennisé la politique de modération salariale, lui ont donné un cadre stable, durable et apaisé, et ont probablement contribué à casser les anticipations inflationnistes des agents.

Si la modération salariale semble maintenant largement acceptée, il serait erroné de penser que les accords de Wassenaar sont le fruit d'un consensus. Les syndicats étaient divisés, et une large part de leurs adhérents étaient réticents, comme en témoigne la baisse continue du nombre de travailleurs syndiqués, jusqu'en 1987. Il y a bien eu un consensus dans l'acceptation de ces accords, mais il ne s'est dégagé que quelques années après, lorsque le chômage a commencé à décroître sensiblement.

Quelle a été l'ampleur de la modération salariale aux Pays-Bas ? Même si l'on s'en tient à une mesure en termes de coût du travail, la réponse diffère selon l'indicateur choisi. Celui qui reflète le mieux l'ampleur des sacrifices consentis par les salariés est le coût du travail par salarié à temps plein, déflaté par l'indice des prix à la consommation privée. L'examen de son évolution dans le secteur privé (Graphique 6) montre qu'il a fallu attendre 1987 pour que ce coût retrouve son niveau de 1979. Entre 1979 et 1998, sa croissance

---

<sup>12</sup> Le *Wage Act* de 1970, qui permet ce type d'interventions du gouvernement dans les négociations salariales, a d'ailleurs été révisé en 1988, pour stipuler qu'une telle intervention ne serait plus autorisée qu'en cas de crise économique majeure.

cumulée est légèrement inférieure à celle observée aux Etats-Unis<sup>13</sup> ainsi qu'à celle de l'Allemagne, en dépit du choc de la réunification. L'écart avec la France est de 15 points environ, et il dépasse les 30 points en comparaison du Royaume-Uni. Sous cet angle, la rigueur salariale mise en œuvre aux Pays-Bas apparaît donc très sévère.

Le poids des sacrifices consentis par les salariés a cependant été allégé par la diminution du coïnc fiscal-social, initiée dès 1984. Au total, le poids combiné de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales (à la charge de l'employeur et de l'employé) dans le coût du travail a sensiblement diminué entre 1983 et 1998 : il est passé de 48 à 41 % au niveau du salaire moyen, de 58 à 53 % au niveau du double du salaire moyen, et de 34 à 16 % au niveau du salaire minimum (Bakker et Halikias, 1999) (dans ce dernier cas, des mesures ciblées de baisse des cotisations sur les bas salaires ont été introduites en 1996 et renforcées en 1998 ; elles permettent actuellement de diminuer d'environ 10 % le coût d'un travail pour un salarié gagnant moins de 1,15 salaire minimum). En moyenne, d'après Graafland et Huizinga, le coïnc fiscal-social (en pourcentage du coût total du travail), qui était passé de 48,9 % en 1979 à 54,1 % en 1983, était revenu à 48,3 % en 1993. Le salaire réel net après impôt a de ce fait subi une évolution très différente de celle du coût du travail : il a chuté fortement au début des années quatre-vingt, et s'est redressé ensuite (Graphique 6). Cette baisse des cotisations pesant sur le travail a joué un rôle important, puisqu'elle a considérablement allégé le poids des sacrifices de pouvoir d'achat demandés aux travailleurs du secteur privé à la suite des réformes engagées à partir de 1983. Elle a de ce fait contribué à mieux faire accepter la modération salariale, donc à accentuer et à prolonger la modération des évolutions du coût du travail.

Les salaires dans le secteur public ont connu une croissance particulièrement faible. Dès la fin des années soixante-dix, les pressions du gouvernement pour limiter les hausses de salaires y ont eu plus d'effet que dans le privé. Mais surtout, à la suite des accords de Wassenaar, le salaire nominal des fonctionnaires, de même que le salaire minimum et les prestations sociales, ont subi une baisse de 3 % en janvier 1984, suivi d'un gel jusqu'en 1989. Salverda (1999) montre ainsi que les salaires réels négociés ont diminué de 25 % entre 1979 et 1996 dans le secteur public, contre 5 % dans le privé. Par ailleurs, alors que cette baisse est concentrée sur la période 1979-1981 dans le secteur privé, les salaires réels négociés dans le secteur public ont continué à décroître fortement jusqu'en 1985. Les fonctionnaires ont donc supporté une part très lourde des sacrifices demandés aux salariés. Cela n'a pas été sans heurt, d'ailleurs, puisque l'annonce de son plan<sup>14</sup> par le gouvernement au printemps 1983 a été suivie de la plus grande grève des fonctionnaires depuis la seconde guerre mondiale.

Au total, la modération de l'évolution du coût du travail aux Pays-Bas après 1983 a imposé des sacrifices. Mais ceux-ci ont pesé relativement peu sur l'évolution du pouvoir d'achat des salariés du secteur privé : ils avaient fortement pâti de l'alourdissement des cotisations au début des années quatre-vingt, et leur allègement par la suite a compensé

---

<sup>13</sup> Il s'agit d'un coût par salarié dans les autres pays, alors qu'il se réfère à un salarié à temps plein aux Pays-Bas, mais le temps partiel ayant progressé dans tous les pays considérés, cela signifie seulement que l'évolution relative est légèrement sur-estimée pour les Pays-Bas.

<sup>14</sup> La baisse prévue sur les salaires des fonctionnaires, le salaire minimum et les prestations sociales était initialement de 3,5 %, sans réduction du temps de travail pour les fonctionnaires.

l'évolution modérée du coût du travail. L'essentiel du poids des sacrifices a finalement pesé sur deux catégories d'agents : les fonctionnaires et les bénéficiaires de prestations sociales.

Si l'on s'intéresse à la rigueur salariale en tant que déterminant de la demande de travail en volume, c'est le coût réel horaire du travail salarié dans le secteur privé, déflaté par le prix du PIB, qu'il faut étudier. Le constat est alors moins tranché (Graphique 7). Selon cet indicateur, la stagnation du coût du travail n'a duré que jusqu'en 1982, et l'évolution cumulée depuis 1979 dépasse de 10 points environ celles des Etats-Unis. En revanche, l'écart avec la France reste sensiblement identique, aux environs de 15 points, et les Pays-Bas demeurent le plus modéré des pays européens représentés<sup>15</sup>.

Cette modération du coût du travail moyen est susceptible d'avoir dynamisé l'emploi au travers de différents canaux. En première approche, on peut distinguer la composante liée au commerce extérieur de celle purement interne.

La modération salariale s'est inscrite aux Pays-Bas dans un contexte de désinflation réussie et d'ancrage nominal au mark à partir de 1983. Le taux de change effectif réel du florin, qui s'était apprécié d'environ 20 % entre 1970 et 1977, s'est infléchi par la suite, diminuant de presque 15 % entre 1979 et 1998 (Graphique 8). Comparé, en monnaie commune, à celui de la France, le niveau du coût horaire de la main-d'œuvre a également suivi une tendance marquée à la baisse (Tableau 2), dans laquelle il faut distinguer deux phases : entre 1978 et 1984, la baisse spectaculaire du coût relatif aux Pays-Bas est la combinaison d'une baisse du taux de change effectif réel et d'une baisse des salaires réels, tandis que seule la seconde composante joue par la suite. Pour la dernière année disponible, 1996, on constate que les coûts horaires du travail dans l'industrie sont quasiment identiques dans les deux pays. En revanche, les Pays-Bas se situent à un niveau plus faible d'environ 15 % pour la moyenne des services renseignés (la couverture de l'enquête est très partielle dans les services).

Ces évolutions ont évidemment amélioré la compétitivité externe des Pays-Bas. La balance des paiements courants, qui était devenue déficitaire en 1978 et 1980, est remontée brutalement au début des années quatre-vingt, sous l'effet combiné du ralentissement très marqué de l'activité et de la baisse du taux de change effectif réel. Depuis lors, les Pays-Bas ont enregistré des excédents courants toujours supérieurs à 2 % du PIB, et qui dépassent depuis 1995 les 6 %, chiffre extrêmement élevé (voir Graphique 9). Les exportations néerlandaises de biens et services en volume, rapportées à la population, n'ont pourtant pas été particulièrement dynamiques, en comparaison internationale : leur croissance est comparable à celle du Royaume-Uni, légèrement inférieure à celle de la France, et nettement plus faible que celle des Etats-Unis ou de l'Allemagne de l'Ouest. C'est plutôt l'atonie relative des importations par tête qui distingue les Pays-Bas. Salverda (1999) voit dans ce constat le reflet d'un manque de dynamisme du commerce extérieur néerlandais ; cette conclusion nous semble hâtive, dans la mesure où les Pays-Bas avaient un taux d'ouverture beaucoup plus élevé en début de période que les autres pays représentés. Quoi qu'il en soit, la contribution du commerce extérieur à la croissance a été très positive depuis 1979.

---

<sup>15</sup> De loin si l'on fait abstraction du changement de champ lié à la réunification en Allemagne.

Sur le plan interne, la modération salariale a permis d'améliorer nettement la rentabilité des entreprises. Selon les données du FMI (*World Economic Outlook*), la part du revenu du capital était tombée entre 11 et 13 % de 1975 à 1980. Son redressement a été spectaculaire puisque, de 1980 à 1985, elle est passée de 12 à 18 %, pour fluctuer depuis entre 16 et 18 %. La baisse de la rentabilité des entreprises, qui avait étouffé l'économie à la fin des années soixante-dix, a donc été corrigée durant la première moitié des années quatre-vingt, et la modération salariale tient clairement une part prépondérante dans ce redressement. La croissance de l'investissement intérieur n'a pas pour autant été mirobolante ; très irrégulière, elle n'a atteint des niveaux élevés que durant quelques années : 1985-86, 1989 et 1995-96 (Hartog, 1999). De fait, l'évolution de l'investissement s'explique essentiellement par le taux de croissance du PIB, et ce lien bien connu ne semble pas avoir subi de modification substantielle dans les années quatre-vingt (Bakker et Halikias, 1999).

L'examen du coût salarial unitaire réel dans le secteur marchand fournit une première explication à ce constat (Graphique 10) : sa baisse cumulée depuis 1979 est certes forte (presque 15 %), mais elle est inférieure à celle observée en France et en Allemagne (bien que dans ce dernier cas l'essentiel de la baisse soit très récent). Ce constat incite à étudier l'articulation entre les évolutions salariales et la progression de la productivité du travail ; nous y reviendrons.

Le second élément d'explication de cette évolution modérée de l'investissement est que les entreprises n'ont pas consacré intégralement l'augmentation de leurs profits à l'investissement intérieur. Depuis le début des années quatre-vingt, elles ont sensiblement augmenté leur épargne nette, qui est passée de - 1 à + 5 points de PIB entre 1979 et 1997. Alors que la baisse des besoins de financement du gouvernement compensait à peu de choses près la diminution du taux d'épargne des ménages, cet accroissement massif de l'épargne nette des entreprises est le pendant de la forte croissance de l'excédent de la balance courante. Il s'est donc accompagné d'un flux net sortant d'investissement direct à l'étranger (3,9 % du PIB en 1996). Selon Bakker et Halikias, la principale raison de cette particularité néerlandaise pourrait être la position prédominante des multinationales dans l'économie. Les Pays-Bas abritent en effet, en dépit de leur relativement petite taille, plusieurs grandes multinationales, comme Royal Dutch Shell, Unilever, Philips, Elsevier Reed, Akzo Nobel, Heineken, ABN-Amro ou ING. La croissance de ces groupes étant fortement orientée vers l'étranger, ils ont tendance à accumuler une importante épargne nette dans leur pays, pour financer leurs investissements à l'étranger<sup>16</sup>.

Plus largement, cette performance de l'investissement relativement décevante, au regard des efforts consentis par les salariés, reflète une limite inhérente à toute politique de modération salariale : elle peut induire un effet dépressif sur la demande intérieure, et donc à terme limiter les perspectives de croissance<sup>17</sup>. Cet effet keynésien est plus faible pour un

---

<sup>16</sup> On peut également invoquer des raisons démographiques. Le vieillissement de la population promet d'être plus rapide aux Pays-Bas que dans la plupart des autres pays développés, étant donné la vigueur du baby-boom et la brutalité de sa fin. Il peut donc être nécessaire pour les Pays-Bas d'accumuler des créances sur l'étranger pour préparer le financement des retraites à venir.

<sup>17</sup> Par ailleurs, et nous y reviendrons plus bas, la modération salariale n'incite pas à la substitution du capital au travail.

pays aussi ouvert que les Pays-Bas, mais il demeure présent. Ce constat souligne que, si la modération salariale peut permettre de lever certains obstacles à l'investissement, elle ne constitue pas en elle-même une politique de croissance, même pour un petit pays.

## **F. Inégalités et nature des emplois créés**

Après plus de vingt années de forte baisse, les inégalités de revenus ont recommencé à croître aux Pays-Bas à partir de 1983. La hausse qui s'en est suivie est sensible puisque le ratio du dixième au troisième groupe de 10 % dans la hiérarchie des revenus disponibles est passé 3,2 en 1983 (et 3,4 en 1979) à 3,8 en 1990. Cette tendance est dominée par l'accroissement des inégalités au sein des inactifs et des salariés, mais les politiques sociales, loin de contenir les tendances du marché, les ont renforcées (voir plus bas) (Hartog, 1999). Le niveau d'inégalités reste néanmoins faible aux Pays-Bas. En termes de salaires, le ratio interdécile D9/D1 est 2,47 en 1979 à 2,59 en 1994. Même s'il a peu augmenté au cours de cette période (de 0,04), ce ratio reste nettement plus élevé en France (3,28 en 1994) (Salverda, 1999).

La nature des emplois a également évolué aux Pays-Bas au cours des vingt dernières. La part de l'emploi indépendant a légèrement augmenté, passant de 10,2 % en 1979 à 11,3 % en 1997 (d'après l'EFT), rejoignant ainsi le niveau français (11,2 % en 1997, en baisse de 1,3 point par rapport à 1979). Cette évolution est modérée, et laisse l'emploi indépendant à un niveau relativement peu élevé dans les deux pays.

C'est surtout au sein du salariat que les changements sont importants. Le nombre d'emplois à plein temps et à durée indéterminée est resté presque constant, la croissance de l'effectif se concentrant sur le travail à temps partiel, mais également sur le travail dit "flexible" (c'est-à-dire temporaire ou à durée déterminée). Le nombre d'emplois flexibles aurait ainsi crû de 150 % entre 1979 et 1997, sa part passant de 6 à 11,4 % des personnes employées, et de 3 à 7 % des heures travaillées. Cette croissance a été soutenue sur l'ensemble de la période, avec toutefois une accélération après 1989 (Salverda, 1999).

Cette évolution est partagée par beaucoup d'autres pays et la part de salariés avec un emploi temporaire ou à durée limitée restait, en 1997, inférieure à celle de la France (13,0 % d'après l'EFT) et de l'Union Européenne (12,1 %). En revanche, l'incidence du travail temporaire est exceptionnelle : les emplois obtenus par des agences d'intérim représentaient en 1997 plus de 3,5 % du total des heures travaillées, chiffre le plus élevé de la zone OCDE (*Etude pays* de l'OCDE, 1998). Il semble notamment que ces agences jouent un rôle important de sélection pour les entreprises. D'une façon générale, ces emplois temporaires ou à durée limitée concernent surtout des jeunes, et presque la moitié de l'effectif concerné est âgé de moins de 25 ans. Parmi les plus de 25 ans, le pourcentage de contrats à durée indéterminée reste aux environs de 90 %, stable depuis une dizaine d'années (Hartog, 1999). Globalement, donc, ces évolutions ne semblent pas de nature à expliquer la différence de création d'emploi entre la France et les Pays-Bas. D'ailleurs, la politique économique a accompagné le développement des emplois "flexibles" plus qu'elle ne l'a suscité. C'est dans d'autres domaines qu'ont eu lieu les changements d'orientation importants.

## II. MIRACLE OU REDRESSEMENT ?

La forte décrie du chômage s'inscrit donc dans un contexte de changement de cap de la politique économique, à plusieurs égards. La question de l'impact des réorientations et des réformes s'en pose avec une acuité renforcée. Pour y répondre, il est utile, dans un premier temps, de préciser la nature de l'embellie du marché du travail néerlandais, et de prendre en compte les tendances structurelles de croissance démographique et de développement du travail à temps partiel.

### A. La baisse du chômage résulte du dynamisme de l'emploi

La baisse du taux de chômage n'est pas à attribuer à des retraits de l'activité (voir Tableau 3). Le nombre très élevé de personnes considérées comme invalides est souvent cité, à tort, comme l'une des explications du recul du chômage : comme nous l'avons souligné, ce nombre était proportionnellement plus élevé encore au début des années quatre-vingt. Au contraire, du fait essentiellement de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux d'activité a nettement augmenté depuis le début des années quatre-vingt.

Jusqu'au début des années soixante-dix, le modèle largement dominant aux Pays-Bas était celui de la femme au foyer. Seules 0,6 % des femmes ayant un enfant âgé de moins de quatre ans exerçaient une activité rémunérée en 1960. Dans les services et dans le secteur public, jusqu'au début des années soixante, le mariage entraînait la résiliation du contrat de travail des femmes, et il a fallu attendre 1973 pour qu'une loi interdise aux employeurs de licencier leurs employées à l'occasion de leur mariage ou d'une grossesse (Visser et Hemerijck, 1997, p. 33). Le taux d'activité des femmes aux Pays-Bas en 1973 (31,1 %) était ainsi le plus faible de l'OCDE, après celui de l'Italie, contrastant nettement avec celui observé dans la plupart des autres pays développés, et notamment en France (51,2 %). Les vingt-cinq dernières années ont été marquées par la fin de cette exception néerlandaise. L'écart a été comblé très rapidement puisque, en 1997, le taux d'activité des femmes était plus élevé aux Pays-Bas (62,2 %) qu'en France (60,4 %). La régularité de l'augmentation de ce taux d'activité (hormis un léger ralentissement durant la première moitié des années quatre-vingt) suggère de surcroît qu'il s'agit d'un phénomène largement indépendant des politiques économiques, lié avant tout à des évolutions socioculturelles.

Par ailleurs, le taux d'activité des hommes, qui déclinait durant les années soixante-dix, a légèrement augmenté depuis le milieu des années quatre-vingt, en particulier parmi les 15-24 ans. Le redressement du taux d'activité aux Pays-Bas est spectaculaire (Graphique 11). Toutefois, le niveau relatif des Pays-Bas par rapport aux autres pays est fortement modifié si l'on exclut les emplois courts. Les données de l'EFT permettent d'établir des comparaisons internationales excluant les emplois de moins de 10 heures hebdomadaires<sup>18</sup> : le taux d'activité aux Pays-Bas s'établit alors à 63,6 % en 1996, soit un niveau inférieur à celui de la France (66,1 %), de l'Allemagne (69,1 %) ou du Royaume-Uni

---

<sup>18</sup> Les taux d'activité sont alors calculés en supposant que la part des emplois de moins de 10 heures hebdomadaires est la même dans les emplois recherchés que dans les emplois occupés.

(70,5 %). Très atypiques à la fin des années soixante-dix du fait de la faiblesse de leur taux d'activité, les Pays-Bas ont réussi un rattrapage depuis le milieu des années quatre-vingt qui, pour être spectaculaire, apparaît encore inachevé.

La baisse du chômage reflète donc bien le dynamisme de l'emploi. Ainsi, d'après les données des *Perspectives Economiques de l'OCDE* pour 1998, l'emploi total<sup>19</sup> aurait augmenté de plus de 25 % par rapport à 1979, et de plus de 30 % par rapport au point bas de 1983. En France, l'emploi n'a augmenté que de 3,5 % de 1979 à 1998. Ce chiffre global est toutefois difficile à interpréter tel quel.

De longue date, en effet, les Pays-Bas connaissent une croissance démographique très soutenue. Leur population a triplé depuis le début du siècle, ce qui correspond à un rythme de croissance presque double de celui de la moyenne pour l'Europe du nord-ouest<sup>20</sup> (1,14 % par an entre 1913 et 1994, contre 0,59 % pour ce dernier ensemble, d'après van Ark et de Jong, 1996). Bien que le taux de fécondité ait chuté très fortement après 1970, pour s'établir désormais à un niveau parmi les plus bas des pays européens, l'évolution de la population est restée plus rapide que dans la plupart des pays européens, par effet d'inertie. C'est tout particulièrement vrai de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans), qui a augmenté de 15,4 % entre 1979 et 1997. Sans atteindre la progression des Etats-Unis sur cette période (18,3 %), cette croissance est sensiblement supérieure à celle de la France (12,8 %), et a fortiori de l'Allemagne de l'Ouest (11,0 %) ou du Royaume-Uni (6,7 %). Ces tendances structurelles différentes conditionnent fortement la création d'emploi à long terme, et doivent donc être prises en compte. Le second élément à considérer d'emblée pour ne pas se tromper sur la signification du chiffre de création d'emploi mentionné ci-dessus est l'incidence hors-norme du travail à temps partiel.

## **B. Le développement du temps partiel**

Le travail à temps partiel a connu un très fort développement aux Pays-Bas au cours des dernières décennies. D'un niveau modeste au début des années soixante-dix (4,4 % en 1973, contre 5,1 % en France)<sup>21</sup>, la proportion de travailleurs à temps partiel a régulièrement augmenté pour atteindre, d'après l'EFT, 38,4 % en 1997, chiffre sans équivalent dans le monde et sans commune mesure avec celui observé en France (17,6 %). Une part importante (16,7 %) des hommes travaille désormais à temps partiel, mais l'évolution générale est avant tout liée à l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, puisque 68,1 % d'entre elles travaillaient à temps partiel en 1997 (et plus de 80 % des femmes mariées ayant un emploi).

---

<sup>19</sup> Défini ici, pour les Pays-Bas, comme le nombre de personnes de 15 à 64 ans travaillant au moins 12 heures hebdomadaires. La prise en compte des personnes travaillant moins de 12 heures par semaine ne changerait guère l'évolution (voir plus bas pour plus de détail).

<sup>20</sup> Cette zone comprend l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

<sup>21</sup> Source : *Perspectives de l'emploi*, OCDE, 1983. Pour les Pays-Bas, ce chiffre ne comprend pas les emplois de moins de douze heures hebdomadaires.

Ces chiffres doivent cependant être interprétés avec circonspection, dans la mesure où ils utilisent la définition nationale du temps partiel : sont considérées comme telles les personnes qui travaillent habituellement moins de 35 heures par semaine. La définition statistique du travail à temps partiel varie largement selon les pays, certains fixant un seuil différent (30 heures le plus souvent), d'autres, comme la France, basant la mesure sur une classification s'appuyant sur une question directe de l'enquête nationale. Selon van Bastelaer, Lemaître et Marianna (1997), c'est le seuil de 30 heures de travail hebdomadaires qui se prête le mieux aux comparaisons internationales. La part du temps partiel dans l'emploi, selon cette définition, est nettement moins élevée. A 30,0 % en 1998 (et 54,8 % pour les femmes), elle reste cependant de loin la plus forte de l'OCDE. En comparaison, cette part vaut 14,8 % en France (25,0 % pour les femmes), ce qui est très légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (*Perspectives de l'emploi*, 1999, p. 260).

Les Pays-Bas sont également atypiques du fait du nombre important d'emplois "courts", de moins de 10 ou 12 heures par semaines. Ce phénomène n'est pas nouveau, puisque les emplois de moins de 12 heures hebdomadaires représentaient déjà 9,5 % de l'emploi total en 1981 (Salverda, 1999). D'après *l'Enquête sur les forces de travail*, la proportion des emplois comptant moins de 10 heures hebdomadaires était en 1996 de 11,2 % aux Pays-Bas<sup>22</sup>, pour 1,6 % en France, 3,5 % en Allemagne et 6,3 % au Royaume-Uni. Ces "emplois courts" sont essentiellement occupés par des jeunes (pour la moitié environ) et par des femmes. Pour les trois quarts, ils sont regroupés dans quatre secteurs: services aux particuliers, services de nettoyage, hôtellerie-restauration et commerce de détail. En se limitant aux emplois de plus de 10 heures hebdomadaires (et de moins de 30 heures), la part du temps partiel était de 21,1 % en 1996,<sup>23</sup> contre 12,1 % en Allemagne, 12,7 % en France et 17,8 % au Royaume-Uni. L'exception néerlandaise pour l'incidence du temps partiel s'en trouve relativisée, mais elle demeure.

Ce développement du travail à temps partiel s'est effectué à un rythme régulier depuis le milieu des années soixante-dix. Il ne résulte pas des réformes de politique économique, mais plutôt d'évolutions socioculturelles, liées en particulier à l'entrée des femmes sur le marché du travail. La politique économique a accompagné l'essor du temps partiel, mais elle ne l'a pas suscité<sup>24</sup>.

### C. Répartition sectorielle de l'emploi

Etant donné les spécificités de l'emploi aux Pays-Bas, un raisonnement en termes d'effectifs employés ne suffit pas à décrire la dimension sectorielle de l'emploi. Non seulement le travail à temps partiel est très inégalement réparti dans l'économie, mais les emplois courts également. Pour apprécier de manière synthétique l'incidence pondérée du travail à temps partiel parmi les salariés par secteur, le Tableau 4 utilise le ratio (emploi salarié en personnes physiques - emploi salarié en ETP) / (emploi salarié en ETP). Ce ratio

<sup>22</sup> D'après Salverda (1999), les emplois de moins de 12 heures hebdomadaires comptaient en 1997 pour 2 à 2,5 % du nombre d'heures travaillées.

<sup>23</sup> Pour les seuls hommes, ce taux est de 6,4 %.

<sup>24</sup> De surcroît, cette évolution semble bien correspondre aux choix des agents: le temps partiel "involontaire" ne représentait que 5,5 % du travail à temps partiel aux Pays-Bas en 1997, d'après *l'Enquête communautaire sur les forces de travail* d'Eurostat.

indique dans quelle proportion le temps partiel permet d'augmenter comptablement l'effectif d'un secteur, par rapport à une situation où tous les travailleurs seraient à temps plein.

En moyenne, ce ratio est élevé et en forte hausse aux Pays-Bas : il atteignait 26,6 % en 1996, en hausse de plus de 13 points par rapport à 1975<sup>25</sup>, contre 6,7 % en France, en hausse de 3,5 points par rapport à 1979. Son étude par secteur est également instructive. L'incidence pondérée du travail à temps partiel est insignifiante dans la construction et l'industrie en France<sup>26</sup>. Aux Pays-Bas, l'incidence du temps partiel dans ces secteurs est supérieure à la moyenne française ; rapportée à la moyenne nationale, cependant, elle reste assez faible, même si quelques secteurs font notablement exception : c'est le cas des industries agro-alimentaires, des filières textile-habillement et cuirs-chaussures, ainsi que de l'édition.

L'incidence pondérée du travail à temps partiel est nettement plus marquée dans les services, mais de façon plus contrastée. Les secteurs marchands où le temps partiel est le plus répandu sont souvent les mêmes dans les deux pays : commerce de détail, services opérationnels, hôtellerie-restauration, activités récréatives. L'incidence pondérée du travail à temps partiel y est cependant nettement plus élevée aux Pays-Bas : 50 à 75 %, pour 15 à 30 % en France.<sup>27</sup> Dans les services non marchands, en revanche, la situation diffère nettement d'un pays à l'autre. L'incidence pondérée du temps partiel y est faible en France, alors qu'elle est très élevée aux Pays-Bas, en particulier dans les services de santé et d'action sociale.

La dimension sectorielle du niveau et du dynamisme de l'emploi doit donc être appréhendée en termes d'équivalents temps-plein (cf. Tableau 5). On constate alors que le poids de l'industrie dans l'emploi est plus élevé en France (20,0 %) qu'aux Pays-Bas (17,3 %), mais qu'il a diminué légèrement plus rapidement depuis 1984. La différence s'explique pour l'essentiel par le poids plus élevé, en France, des secteurs de l'habillement-cuirs-chaussures, de l'industrie des biens d'équipements mécaniques et, surtout, des matériels de transport.

Le poids des services marchands, qui différait peu dans les années soixante-dix,<sup>28</sup> est maintenant supérieur de près de 4 points aux Pays-Bas. Cette différence nette s'est surtout creusée dans les années quatre-vingt-dix, du fait du dynamisme des services aux entreprises, beaucoup plus marqué aux Pays-Bas qu'en France. Quelques secteurs se distinguent par une différence sensible de niveau. C'est le cas en particulier du commerce de gros et du commerce de détail, la somme des deux représentant 16,2 % de l'emploi

---

<sup>25</sup> Le niveau moyen pour 1975 peut paraître étonnamment élevé, par rapport au chiffre cité pour l'incidence du travail à temps partiel : cela tient à la prise en compte, dans le calcul du ratio, des "emplois courts".

<sup>26</sup> Les chiffres obtenus pour l'agriculture sont peu significatifs, dans la mesure où l'emploi salarié y est minoritaire.

<sup>27</sup> Le secteur des services personnels aux Pays-Bas, qui exhibe un ratio particulièrement faible, est peu significatif étant donné son faible effectif (0,2 % du total en équivalents temps-plein).

<sup>28</sup> Soulignons toutefois que la première donnée disponible concerne 1975 pour les Pays-Bas et 1979 pour la France.

salarié en équivalents temps-plein aux Pays-Bas, contre 12,6 % seulement en France. A l'inverse, les services personnels et domestiques sont nettement plus importants en France. Le parallèle avec d'autres comparaisons de ce type (voir en particulier Piketty, 1998, et Fouquin, Jean et Sztulman, 2000) suggère qu'il s'agit, dans les deux cas, de spécificités françaises. Il faut d'ailleurs souligner, dans cette optique, que le poids de l'hôtellerie-restauration, réputé faible en France, l'est plus encore aux Pays-Bas.

L'évolution des services non marchands aux Pays-Bas est marquée par une très forte hausse entre 1975 et 1984, suivie d'une nette décrue. Ce mouvement est particulièrement marqué dans l'administration publique, dont la part dans l'emploi a gagné près de 2,5 points, pour en reperdre plus encore, mais l'éducation a connu une évolution de même sens, bien que de moindre ampleur. Seul le poids des services de santé et d'action sociale a continué à croître après 1984. La tendance observée en France est nettement différente. Le poids des services non marchands a augmenté sur l'ensemble de la période, même si cette augmentation a été très faible entre 1984 et 1990. Le point d'arrivée n'est cependant pas très différent entre les deux pays. Le poids de l'ensemble constitué des services de santé et d'action sociale et de l'administration publique<sup>29</sup> est de 22,4 % en France, contre 21,6 % aux Pays-Bas : la différence n'est pas considérable, même si cet ensemble était initialement plus important, en termes relatifs, aux Pays-Bas. C'est le secteur de l'éducation qui explique l'essentiel de l'écart, avec une part dans l'emploi de 7,9 % en France, contre 5,9 % aux Pays-Bas.

En caricaturant, l'évolution de l'emploi néerlandais apparaît marquée par de lourdes pertes d'emploi masculin à temps plein dans l'industrie, plus que compensées par des créations massives d'emploi féminin à temps partiel dans les services, principalement dans les services marchands. Au-delà de ce constat global, cependant, aucune relation claire n'apparaît entre l'incidence pondérée du travail à temps partiel et la croissance relative de l'emploi exprimé en équivalents temps-plein. Que ce soit en termes absolus ou relativement à la France, les créations d'emplois se trouvent aussi bien dans des secteurs à faible incidence du temps partiel, comme les services aux entreprises ou le commerce de gros, que dans des secteurs où le temps partiel est très répandu, à l'instar des services de santé et d'action sociale, des services opérationnels ou du commerce de détail. Cette absence de relation suggère que le développement du travail à temps partiel aux Pays-Bas a peu influé sur le volume de création d'emploi en équivalents temps-plein ; il aurait donc eu un effet positif sur l'évolution de l'emploi en personnes physiques.

#### **D. L'influence des politiques économiques, à l'aune de l'évolution du taux d'emploi en équivalents temps-plein**

Le développement du temps partiel est donc une tendance structurelle exogène, au même titre que l'évolution de la population en âge de travailler, et ces deux phénomènes ont influencé le dynamisme de l'emploi. Une décomposition comptable (Tableau 6) montre l'importance de ces deux facteurs avec, en termes cumulés entre 1979 et 1997, des contributions au dynamisme de l'emploi supérieures de respectivement 3,4 points et 2,6 points aux Pays-Bas par rapport à la France.

---

<sup>29</sup> La distinction entre les deux est discutable pour la France, où certains services centraux de santé et de sécurité sociale sont comptabilisés dans l'administration publique.

Pour juger des conséquences des réformes de politiques économiques sur l'emploi, toutefois, il faut faire abstraction des contributions de ces deux tendances, ce qui amène à raisonner sur l'évolution de l'emploi en équivalents temps-plein rapporté à la population en âge de travailler, c'est-à-dire sur le taux d'emploi en équivalents temps-plein. Entre 1979 et 1997, ce taux a diminué de 12,3 % en France, alors qu'il augmentait que de 1,0 % aux Pays-Bas (Graphique 12) : on est loin de l'écart observé en termes de création d'emploi en personnes physiques, mais il reste une différence importante à expliquer.

L'examen de cette variable est également instructif quant à la nature de la performance des Pays-Bas : il a fallu attendre 1997 pour que le taux d'emploi en équivalents temps-plein dépasse son niveau de 1979, mais il n'a pas pour autant rattrapé celui de la France, ni même la moyenne européenne (55,0 % en 1996). Le constat n'est pas foncièrement différent si l'on raisonne sur la base du volume d'heures travaillées par personne en âge de travailler (Tableau 7), pour lequel nous disposons de données permettant d'étendre la comparaison à d'autres pays. Nos estimations à partir de sources nationales pour la France et les Pays-Bas et des données de l'OCDE pour les autres pays indiquent que l'évolution<sup>30</sup> aux Pays-Bas entre 1979 et 1997 (-5,3 %) n'a rien d'exceptionnel ; loin d'égaliser celle des Etats-Unis (+14,4 %), elle est équivalente à celle observée au Royaume-Uni et s'inscrit dans un processus de rattrapage des autres pays européens. En comparaison de celle de la France (-18,2 %) ou de l'Allemagne après la réunification, elle apparaît néanmoins très bonne.

Ce constat relativise la performance du marché du travail néerlandais. Il n'y a pas eu de miracle, mais plutôt un double redressement : un premier dans le temps à la suite de la piètre performance des années soixante-dix, et un second par rapport à ses partenaires. Mais l'inversion de la tendance antérieure et la hausse du taux d'emploi en équivalents temps-plein n'en demeurent pas moins remarquables. Il convient donc de s'interroger sur leurs causes, et en particulier sur le rôle de la réorientation de la politique économique néerlandaise.

Une décomposition comptable du taux d'emploi permet de mettre en évidence les principaux facteurs de son redressement et de les comparer à l'évolution française (Tableau 8). La réduction collective du temps de travail n'apparaît pas avoir joué un rôle décisif. Depuis vingt ans, la durée du travail à temps plein a diminué à un rythme semblable à celui de la France, et inférieur à celui observé aux Pays-Bas dans les années soixante-dix.

En revanche, le dynamisme de la croissance a été déterminant. Au début des années quatre-vingt, la compétitivité et la rentabilité des entreprises ont été rétablies grâce à la dévaluation du florin et à la modération des salaires réels, comme nous l'avons souligné précédemment. L'ancrage nominal au mark à partir de 1983 et une désinflation rapide (notamment grâce aux accords de Wassenaar, qui ont marqué la fin de l'indexation des salaires) ont ensuite fourni un cadre macro-économique favorable et stable. La croissance néerlandaise depuis vingt ans n'a toutefois rien d'exceptionnel : en termes cumulés de 1979 à 1997, la croissance du PIB réel par personne en âge de travailler ne dépasse celle de la France que de 4 points. Elle n'est pas la seule clé du redressement du taux d'emploi. D'après la décomposition présentée dans le Tableau 8 sur la base de données de comptabilité

---

<sup>30</sup> Ces estimations ne permettent pas de comparer de manière fiable les niveaux.

ationale, c'est la productivité horaire du travail qui explique l'essentiel de la différence entre les deux pays : l'augmentation cumulée du PIB par heure travaillée entre 1979 et 1997 n'a été que de 36,1 % aux Pays-Bas, alors qu'elle a atteint 52,8 % en France. Cet aspect mérite un examen approfondi.

### III. LE RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL

L'évaluation de la productivité horaire du travail pose de nombreux problèmes, principalement du fait de la difficulté à apprécier le nombre d'heures travaillées. C'est particulièrement vrai pour les Pays-Bas, où des travaux approfondis basés sur différentes sources donnent des résultats sensiblement différents (CPB, 1998). Les évaluations disponibles convergent toutefois dans leur conclusion qualitative, si l'on raisonne en termes de taux de croissance annuel (ou plus exactement, étant donné sa forte cyclicité, sur une moyenne mobile sur sept ans de ce taux de croissance -voir Graphique 13).

Les gains de productivité horaire du travail aux Pays-Bas sont passés de 5 % l'an environ au début des années soixante-dix à 2-3 % l'an à partir du milieu de cette décennie. Son ampleur a été très marquée aux Pays-Bas, mais ce ralentissement du milieu des années soixante-dix est un trait commun à l'ensemble des pays industrialisés. Il n'en est pas de même pour la suite. Après environ dix ans de relative stabilité à ce niveau, en effet, le rythme de gains annuels de productivité horaire du travail a connu un second ralentissement, fluctuant depuis la seconde moitié des années quatre-vingt aux alentours de 1,5 % par an. Cette évolution est singulière à plusieurs égards, même si les comparaisons internationales restent délicates.

#### A. Une autre exception néerlandaise

Un calcul sommaire à partir de bases de données de l'OCDE (*Perspectives économiques* pour l'emploi et le PIB, *Annual Hours Database* pour les heures travaillées) permet de se faire une idée des évolutions temporelles chez les principaux partenaires (Graphique 14). Les résultats obtenus sont néanmoins très approximatifs : les deux bases ne sont pas harmonisées (dans leur définition de l'emploi, en particulier), et les définitions retenues pour mesurer le temps de travail annuel ne sont pas identiques entre les pays. Même si ces problèmes sont beaucoup moins gênants pour les comparaisons en évolution que pour celles en niveau, il est préférable de se reporter aux travaux effectués spécifiquement à dessein de comparaison internationale.

En confrontant les résultats de O'Mahony (1999) aux estimations effectuées par le CPB (CPB, 1998 et van der Wiel, 1999), on constate que ce ralentissement de la productivité horaire du travail au milieu des années quatre-vingt, de 1 point par an en moyenne, est un phénomène largement spécifique aux Pays-Bas (Tableau 9). C'est d'autant plus net si l'on se réfère à la productivité horaire dans le seul secteur marchand, concept sans doute le plus pertinent ici : alors que les gains annuels de productivité aux Pays-Bas étaient encore les plus rapides de l'échantillon entre 1979 et 1985 (+3,2 % l'an), ils étaient les plus lents entre 1985 et 1995 (+ 1,5 % par an), au terme d'une chute de plus de moitié. L'expérience néerlandaise est remarquable à la fois par l'ampleur du ralentissement observé, et par le niveau des gains de productivité annuels sur la période récente, qui est même inférieur à celui des Etats-Unis.

Cette singularité néerlandaise est confirmée par les résultats de van Ark et de Jong (1996 -voir Tableau 10) et de van Ark et de Haan (1997 -voir Graphique 15) pour l'ensemble de l'économie, que ce soit en comparaison d'une moyenne européenne, de l'OCDE ou des Etats-Unis. Le graphique de van Ark et de Haan montre d'ailleurs que ce ralentissement des gains de productivité s'est effectué alors même que la croissance s'accélérait, que ce soit dans l'absolu ou en comparaison des zones de référence. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène conjoncturel, mais bien d'une évolution structurelle. Ce constat pose différentes questions : quelle est la nature de ce ralentissement ?, quelles sont ses causes ?, est-il durable ?

La première est sans doute celle pour laquelle le plus d'éléments de réponses sont disponibles. Le ralentissement de la productivité du travail peut en effet refléter des phénomènes très différents. Il est utile de distinguer, en particulier, ce qui relève des substitutions factorielles, des effets de compositions sectorielles, et de l'efficacité des processus productifs (cf. encadré 2). Les décompositions effectuées par van der Wiel<sup>31</sup> (Tableau 11) montrent que le ralentissement observé pour le secteur marchand est la combinaison d'un ralentissement de la productivité totale des facteurs (PTF) et d'une moindre contribution de l'augmentation de l'intensité capitaliste. Chacune de ces deux composantes a été environ deux fois moindre sur la période 1986-95 que sur la période 1979-86. Le tableau est évidemment contrasté lorsque l'on distingue les services marchands du secteur manufacturier, et il n'est en rien surprenant de constater que les gains de productivité du travail sont plus rapides dans ce dernier. Cette décomposition montre néanmoins que le ralentissement de la productivité est commun à ces deux grands secteurs : de 5,0 à 2,5 % par an dans le secteur manufacturier, de 1,9 à 0,7 % l'an dans les services marchands. L'asymétrie la plus notable concerne l'intensité capitaliste, dont la croissance n'a guère faibli dans le secteur manufacturier, alors qu'elle chutait nettement dans les services marchands (de 0,8 à 0,3 % l'an).

Ce découpage sectoriel est toutefois rudimentaire, et ne permet pas de déterminer quelle est part de ce ralentissement est une évolution commune à l'ensemble des secteurs (effet intrasectoriel), et quelle part résulte de l'évolution des poids relatifs des secteurs, dont les niveaux de productivité diffèrent (effet intersectoriel). Sur la base d'un découpage du secteur marchand en 18 secteurs, van der Wiel (1999, pp. 21-22) répond à cette question. Il montre que l'effet intersectoriel est passé d'une contribution positive de 1/4 de point par an entre 1979 et 1986, à une contribution négative du même montant entre 1986 et 1995. Autrement dit, sur la première période, les secteurs à forte productivité croissaient en moyenne plus vite que les autres, tandis qu'ils ont crû moins vite que les autres durant la seconde période. Cela signifie que le ralentissement relatif, par rapport aux autres secteurs, de la croissance des secteurs à forte productivité a contribué au ralentissement de la

---

<sup>31</sup> Van der Wiel met l'accent, dans son étude, sur la chute du taux de croissance de la productivité du travail entre la période 1985-90 et 1990-95. Ce découpage temporel ne nous semble cependant pas le plus pertinent, au vu des évolutions décrites plus haut. De surcroît, des périodes de cinq ans sont trop courtes pour juger de l'existence ou non d'une rupture. Ainsi, 1985-90 est une période de reprise très marquée, tandis que 1990-95 inclut la crise de 1992-93. Ces différences de positionnement dans le cycle pourraient bien expliquer une large part du ralentissement observé par van der Wiel, comme le suggère d'ailleurs le fait qu'aucune rupture ne soit visible dans l'évolution des moyennes mobiles sur sept ans du taux de croissance de la productivité (Graphique 13). Les interprétations données dans ce qui suit des résultats de van der Wiel sont par conséquent très différentes, parfois même opposées, à celle proposées par leur auteur.

productivité du travail après le milieu des années quatre-vingt. Cela dit, sa contribution est inférieure à 1/2 point, et le ralentissement observé est issu, pour les trois-quarts environ, des plus faibles gains de productivité au sein même des secteurs.

### Encadré 2 :

#### Décomposition comptable de l'augmentation de la productivité horaire du travail

La productivité horaire du travail à laquelle on se réfère communément est une productivité apparente, calculée en rapportant la valeur ajoutée au nombre d'heures travaillées. Il ne s'agit toutefois pas directement d'une mesure de l'efficacité du travail, car cette grandeur ne dépend pas de la quantité de capital utilisée. L'évolution de la productivité horaire apparente du travail est de ce fait d'autant plus favorable que l'efficacité globale du processus de production est grande, mais aussi que le ratio de l'input de capital par rapport à l'input de travail est élevé. Ces deux contributions sont mesurées respectivement par l'accroissement de la productivité totale des facteurs (PTF) et par celui de l'intensité capitalistique.

Formellement, le nombre VA d'unités de valeur ajoutée est supposé lié à l'input de capital (K), à l'input de travail (L) et à l'état de la technologie (A) par une fonction de production :  $VA = f(K, L, A)$

La variation de la valeur ajoutée entre une date  $t$  et une date  $t+1$  est alors approximativement égale à :

$$\frac{\Delta VA}{VA_t} = \alpha_t \frac{\Delta K}{K_t} + (1 - \alpha_t) \frac{\Delta L}{L_t} + \frac{\Delta PTF}{PTF_t}$$

date  $t$ , et  $\Delta$  fait référence à la variation d'une variable entre la date  $t$  et  $t+1$ .  $\alpha_t$  est la part de la rémunération du capital dans la valeur ajoutée. Dès lors que l'allocation des facteurs de production est optimale, l'évolution de la productivité totale des facteurs figurant dans cette équation ne dépend que des changements intervenus dans l'état de la technologie (A).

La variation proportionnelle de la productivité horaire du travail ( $\Pi$ ) s'exprime finalement :

$$\frac{\Delta \Pi}{\Pi_t} = \frac{\Delta VA}{VA_t} - \frac{\Delta L}{L_t} = \alpha_t \left( \frac{\Delta K}{K_t} - \frac{\Delta L}{L_t} \right) + \frac{\Delta PTF}{PTF_t}$$

Cette relation permet de décomposer le taux de croissance de la productivité horaire du travail en une première composante correspondant à l'augmentation de l'intensité capitalistique, et une seconde correspondant à la croissance de la productivité totale des facteurs. Entre 1979 et 1986, ces composantes valaient respectivement 0,8 % et 2,5 % par an dans le secteur marchand. Entre 1986 et 1995, leurs valeurs étaient respectivement de 0,3 % et 1,2 % (source : van der Wiel, *op. cit.*).

L'évolution de la productivité moyenne du travail peut également refléter une variation des caractéristiques des travailleurs : si la croissance de l'emploi concerne surtout des travailleurs moins productifs que la moyenne, cela induit "mécaniquement" une baisse de la productivité moyenne. Constatant que les politiques mises en place pour tenter d'augmenter l'emploi des peu-qualifiés et des chômeurs de longue durée (modération salariale, baisse du salaire minimum réel, baisse des cotisations sur les bas salaires, emplois aidés...) peuvent créer de tels effets, Pomp (1998, voir aussi CPB, 1998) se propose d'évaluer leur ampleur. La productivité des travailleurs n'étant pas directement mesurable, il suppose qu'elle est reflétée dans les niveaux de salaire. L'estimation se fait alors en deux temps. La première étape consiste à estimer une équation semi-logarithmique de salaire au niveau individuel, avec l'âge, le sexe, la formation, le temps de travail (temps plein / temps partiel) et le secteur d'activité pour variables explicatives. Cette estimation résume

l'influence des caractéristiques observables des travailleurs sur leur salaire, donc par hypothèse sur leur productivité. Il reste ensuite à prendre en compte les évolutions moyennes observées sur chacune de ces caractéristiques parmi la population employée (en équivalents temps-plein), et à les pondérer par les coefficients obtenus précédemment. Les résultats montrent que l'effet de composition de l'emploi n'a pas connu de rupture claire entre 1975 et 1995 : mise à part une baisse passagère au cours des années 1986-88, sa contribution (positive) aux gains de productivité reste aux alentours de trois quarts de points sur la période<sup>32</sup>.

Mais la productivité des travailleurs peut aussi différer du fait de leurs caractéristiques inobservables. Si l'on s'en tient à l'hypothèse que les différentiels de salaire reflètent les différentiels de productivité, alors ces différences peuvent être appréciées par l'intermédiaire des salaires. C'est pourquoi Pomp complète son analyse par l'étude de l'évolution des emplois à bas salaire (définis comme ceux rémunérés moins de 14 florins de 1979 par heure). De fait, parmi les plus de 23 ans, l'emploi à bas salaire a crû nettement plus rapidement que la moyenne entre 1985 et 1994 (3,5 % contre 1,3 % par an). L'auteur en déduit que cet effet de composition aurait pesé négativement sur la productivité horaire moyenne du travail, à hauteur de 0,2 à 0,3 % par an. La baisse de la valeur réelle du salaire minimum (et des minima sociaux qui y sont indexés) est avancée comme l'une des raisons principales de cette évolution. Ces résultats sont à considérer avec précaution, puisqu'ils reposent sur des hypothèses de travail très fortes, en particulier concernant le lien productivité-salaire et la non-prise en compte des moins de 23 ans<sup>33</sup>. Ils apparaissent toutefois sensés : si le marché du travail met en œuvre un mécanisme de sélection, les sans-emploi doivent en moyenne être moins productifs que les employés. Il est donc tout à fait plausible qu'une forte croissance du nombre de personnes employées, en pourcentage de la population active, s'accompagne d'un ralentissement de la productivité. A en croire les résultats ci-dessus, ce mécanisme aurait pu jouer un rôle minoritaire mais sensible.

## **B. Pourquoi ce second ralentissement de la productivité horaire du travail ?**

La nature du ralentissement de la productivité du travail ayant été précisée, il reste à s'interroger sur ses causes. Les effets de composition décrits précédemment n'expliquent qu'une partie, sans doute inférieure à la moitié, du ralentissement intervenu dans le secteur marchand. Qui plus, ces effets de composition ne sont pas exogènes. Rien n'est prouvé concernant les causes premières de la rupture observée, mais deux types d'explications au moins peuvent être avancées.

Le premier consiste à voir dans ce ralentissement des gains de productivité un problème de nature technologique. Ainsi, van der Wiel (1999) évoque l'hypothèse selon laquelle les services marchands néerlandais auraient atteint la frontière technologique, au-delà de laquelle les gains de productivité sont plus difficiles à obtenir, en l'absence de phénomène de rattrapage par rapport au pays leader. Constatant que les secteurs où les

---

<sup>32</sup> Cette contribution positive est due au vieillissement et à l'amélioration de la formation des travailleurs.

<sup>33</sup> D'après l'auteur, leur prise en compte amoindrirait considérablement l'écart de croissance entre les emplois à bas salaire et la moyenne.

gains de productivité totale des facteurs sont les plus faibles sont principalement des utilisateurs de technologie, van Ark et de Haan insistent pour leur part sur les problèmes de diffusion de la technologie et d'innovation organisationnelle. Ces explications nous semblent cependant peu convaincantes. Certes, la productivité totale des facteurs des Pays-Bas se rapproche de celle des Etats-Unis (voir Tableau 12), mais on voit mal en quoi le milieu des années quatre-vingt constitue à cet égard une rupture. Qui plus est, le niveau technologique du pays par rapport à ses partenaires n'est pas le même dans tous les secteurs ; s'il s'était rapproché de la frontière technologique, cela aurait donc eu des conséquences variées selon les secteurs (et notamment plus fortes dans le secteur manufacturier, où la productivité des Pays-Bas est relativement plus élevée), alors que le ralentissement semble avoir été largement partagé par les différents secteurs.

Au regard des caractéristiques décrites précédemment, l'interprétation qui privilégie le rôle de la modération salariale, dans un contexte d'accroissement de l'offre de travail, paraît la plus pertinente.

Comme nous l'avons souligné plus haut, les accords de Wassenaar n'ont pas constitué à proprement parler une rupture dans l'évolution des salaires. En revanche, ils ont constitué un signal clair de la part des partenaires sociaux, dans le sens d'un engagement à pérenniser la modération des augmentations de salaires, en accord avec les orientations du pouvoir politique. Ces accords ont donc créé un contexte susceptible d'infléchir les anticipations à terme des entreprises. Et dès lors qu'elles anticipent une augmentation durablement moins rapide du coût réel du travail, les entreprises sont à la fois moins incitées à substituer du capital au travail et moins contraintes d'améliorer la productivité totale des facteurs.

Cette interprétation s'accorde bien avec le constat d'une diminution concomitante des contributions de la productivité totale des facteurs et de l'intensité capitalistique. Les résultats de van Ark et de Jong (1996 -voir Tableau 12) montrent d'ailleurs qu'entre 1987 et 1992, le stock de capital par heure travaillée a augmenté nettement moins vite aux Pays-Bas que dans l'ensemble France / Allemagne / Royaume-Uni (le niveau néerlandais est passé de 122 à 115 % de celui de cette moyenne), et moins vite également qu'aux Etats-Unis (par rapport auxquels le niveau des Pays-Bas est passé de 95 à 93 %). En comparaison de ses partenaires, on peut donc considérer qu'il y a bien eu aux Pays-Bas un phénomène de substitution de travail au capital, même si en pratique cela s'est seulement traduit par un ralentissement de l'augmentation de l'intensité capitalistique.

L'effet négatif de composition sectorielle sur la productivité peut aussi être, au moins partiellement, une conséquence de la modération salariale : une baisse relative du coût du travail améliore en effet d'autant plus la rentabilité d'un secteur que la part du travail dans la valeur ajoutée y est élevée, ce qui en moyenne<sup>34</sup> correspond à un niveau plus faible de productivité du travail. La modération salariale tend de ce fait à accroître la taille relative des secteurs à faible productivité du travail.

---

<sup>34</sup> Le lien entre part du travail dans la valeur ajoutée et productivité horaire n'est pas direct, car toutes les heures de travail ne sont pas rémunérées au même salaire. On peut néanmoins raisonnablement supposer qu'il est positif en moyenne, ce qui revient à dire que la productivité du travail est positivement liée à la part du capital dans la valeur ajoutée.

Il reste que la rupture dans l'évolution de la productivité du travail n'apparaît qu'en 1986, alors que les accords de Wassenaar ont été conclus en décembre 1982. Il est probable que ce décalage temporel soit la conséquence de la première vague de réduction collective du temps de travail, qui a été mise en œuvre pour l'essentiel entre 1983 et 1985, et dont nous avons souligné qu'elle a eu un effet positif sur la productivité horaire du travail.

Cet impact des salaires sur la productivité pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi les équations de formation des salaires ne présentent pas de rupture au début des années quatre-vingt. On pourrait s'attendre, en effet, à ce que la modération salariale se traduise par l'apparition de résidus systématiquement négatifs dans ce type d'équation, montrant que les augmentations sont inférieures à ce que l'on pourrait attendre. Ce n'est pas ce qu'il ressort des estimations (voir notamment Broersma, Koeman et Teulings, 2000). Dans la mesure où la modération salariale est avérée, l'explication de cet apparent paradoxe est sans doute que le changement de rythme d'évolution a affecté non seulement les salaires (variable expliquée), mais également la productivité horaire du travail, qui fait partie des variables explicatives.

Mais un ralentissement de la productivité est a priori une mauvaise nouvelle pour la croissance. Faut-il donc s'en inquiéter ? Cette question appelle une réponse en deux temps. La moindre augmentation de l'intensité capitaliste n'a en effet rien d'alarmant. Elle reflète un enrichissement de la croissance en emploi, bénéfique pour lutter contre le chômage. Le ralentissement de la productivité totale des facteurs est plus problématique, mais l'articulation avec la hausse du taux d'emploi est ici cruciale : l'économie hollandaise n'a pas subi de ralentissement de la croissance depuis le milieu des années quatre-vingt, bien au contraire, parce que la croissance de l'emploi a plus que compensé la moindre augmentation de la productivité du travail. En quelque sorte, les Pays-Bas ont changé de paradigme de croissance, passant d'un mode "intensif" à un mode "extensif" en termes d'emploi, comme l'illustre le (Graphique 22). Et il est probablement difficile de combiner une augmentation du taux d'emploi avec un maintien du rythme de croissance de la productivité du travail.

Le succès de la stratégie de modération salariale est étroitement lié au contexte néerlandais, marqué par un taux de chômage initial élevé, et par une forte augmentation tendancielle de l'offre de travail, résultant de la combinaison du dynamisme démographique et de l'entrée des femmes sur le marché du travail. Au niveau des ménages, le revenu complémentaire apporté par le travail féminin a permis de mieux accepter la faible hausse du revenu principal. Au niveau de l'économie, c'est l'importance des "réserves" de main-d'œuvre qui justifie la modération salariale prolongée, et qui a fait son succès : le dynamisme durable de l'emploi a compensé l'atonie des salaires, évitant un ralentissement de la croissance.

### **C. Les Pays-Bas, un pays en transition ?**

Cette influence des salaires sur la productivité et l'emploi a sans doute été renforcée par les caractéristiques initiales de l'économie néerlandaise. Le niveau très élevé déjà atteint

par la productivité horaire et par le stock de capital rapporté aux heures travaillées<sup>35</sup> rendait en effet moins indispensables (et plus difficiles) des gains rapides dans ces domaines, d'autant moins qu'existaient d'importantes réserves de main-d'œuvre. On peut également avancer que le rythme très soutenu de croissance du coût du travail au cours des années soixante et soixante-dix a forcé les gains annuels de productivité horaire du travail à se maintenir à un rythme très élevé, qui n'a pu être maintenu qu'au prix d'une baisse du taux d'emploi. La modération salariale a signifié la relaxation de cette contrainte forte.

En ce sens, les deux dernières décennies apparaissent comme une période de transition pour les Pays-Bas. Elles ont marqué l'amenuisement de l'exception néerlandaise que constituait une économie assise sur une base très efficace, mais aussi très étroite, en termes d'heures travaillées et de personnes exerçant une activité rémunérée. Ce mouvement de convergence vers la moyenne européenne semble d'ailleurs inachevé. Nous avons noté plus haut que le taux d'emploi en équivalents temps-plein reste plus faible aux Pays-Bas que chez ses principaux partenaires européens, et sa productivité horaire comme son stock de capital par heure travaillée restent nettement supérieurs. De fait, bien que le bas niveau atteint par le taux de chômage provoque déjà des tensions sur les salaires, cette période "de transition" pourrait durer quelques années encore, dans la mesure où trois gisements de main-d'œuvre importants semblent à même de l'alimenter :

- Le taux d'activité des 55-64 ans reste faible parmi les femmes néerlandaises (33,2 % parmi les 55-59 ans et 7,5 % parmi les 60-64 ans, contre 42,0 % et 15,1 % respectivement pour la moyenne de l'UE). Par effet d'inertie, il n'a en effet commencé à augmenter que depuis quelques années. Pour la même raison, sa hausse devrait se poursuivre dans les années à venir.

- La réduction du nombre de bénéficiaires de l'indemnité d'invalidité est un objectif affiché par les responsables politiques depuis déjà plusieurs années, et nous avons souligné que les premiers résultats s'en font sentir, même si les évolutions récentes soulignent leur fragilité. Si ce mouvement venait à se prolonger ou à s'amplifier, il induirait une hausse du taux d'activité.

- Enfin, la prochaine étape de l'intégration des femmes au marché du travail néerlandais pourrait bien être la régression du temps partiel, ou à tout le moins l'augmentation du nombre moyen d'heures travaillées en proportion d'un temps plein. Ce n'est là qu'une hypothèse, et l'insuffisance des structures de garde d'enfants pourrait notamment constituer un obstacle dans cette direction. Il est clair, en tout cas, que le taux d'emploi féminin en équivalents temps-plein reste faible par rapport à la moyenne européenne. Il n'y a pas de norme en la matière, et les choix sous-jacents sont de nature socioculturelle autant qu'économique. Mais cela montre bien que le mouvement de convergence vers la moyenne européenne observé depuis un quart de siècle en termes d'activité des femmes peut tout à fait se prolonger, du moins en termes d'équivalents temps-plein.

---

<sup>35</sup> En 1987, d'après van Ark et de Jong (1996), la productivité horaire et le stock de capital par heure travaillée aux Pays-Bas étaient supérieurs de respectivement 10 % et 22 % à leur moyenne pour l'ensemble France - Allemagne - Royaume-Uni.

## **CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS POUR LA FRANCE**

La réussite économique des Pays-Bas depuis le début des années quatre-vingt est souvent surestimée. Pour en donner une juste appréciation, il faut notamment la replacer dans son contexte historique, c'est-à-dire à la suite d'une période de performances médiocres par rapport à celles de ses principaux partenaires. Il faut également considérer le fort dynamisme démographique de ce pays. Il faut, enfin, prendre en compte les deux tendances structurelles que sont l'entrée massive des femmes sur le marché du travail d'une part, l'essor du travail à temps partiel d'autre part, dont l'origine est essentiellement de nature socioculturelle.

Ces éléments relativisent les performances néerlandaises, mais ils ne doivent pas occulter les succès obtenus. La tendance alarmante des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt a été infléchie. Depuis, l'économie néerlandaise a connu un net redressement, même en termes de taux d'emploi en équivalents temps-plein. Le retour de la croissance n'explique pas tout. Le ralentissement de la productivité horaire du travail observé depuis le milieu des années quatre-vingt y a également pris une large part, et c'est ce qui constitue le caractère le plus remarquable de l'expérience néerlandaise. Cette spécificité découle de la modération salariale, dans un contexte d'augmentation soutenue de l'offre de travail. Elle a également été facilitée par le niveau initialement très élevé de la productivité horaire du travail et du stock de capital par heure travaillée aux Pays-Bas. La croissance s'est effectuée sur un mode plus "extensif", plus riche en emploi, l'accélération de l'augmentation du volume de travail faisant plus que compenser le ralentissement des gains de productivité. C'est en somme une véritable transition que les Pays-Bas ont réussie, dans le sens d'un élargissement de la base d'heures travaillées sur laquelle repose l'économie.

Ces mécanismes sont-ils transposables à la France ? L'économie française ne connaît pas aujourd'hui de problèmes de rentabilité et de compétitivité comparables à ceux des Pays-Bas au début des années quatre-vingt, et elle ne dispose pas de la même marge de manœuvre en termes d'augmentation du taux d'activité des femmes. Néanmoins, l'économie française partage avec celle des Pays-Bas plusieurs caractéristiques. Son taux d'emploi est relativement faible et son niveau de productivité horaire du travail apparaît élevé au regard de ses partenaires (cf. par exemple OCDE, 1997, et O'Mahony, 1999). Elle dispose de réserves substantielles de main-d'œuvre chez les chômeurs, ainsi que chez les moins de 25 ans et les plus de 55 ans. Enfin, elle s'est engagée dans la voie de la modération salariale, depuis 1983. Le problème est donc surtout de comprendre pourquoi les créations d'emplois en France ont été sensiblement moins fortes qu'aux Pays-Bas au cours des vingt dernières années.

Deux différences méritent d'être soulignées dans un premier temps. La première a déjà été notée : la France ayant une économie moins ouverte, l'effet dépressif de la modération salariale sur la croissance, par l'intermédiaire du revenu, y est plus accentué. La seconde différence a trait aux négociations salariales. Depuis les accords de Wassenaar, les partenaires sociaux ont repris aux Pays-Bas leur mode de gestion consensuel en la matière, et le système reste en pratique très centralisé, même si les négociations n'aboutissent formellement qu'au niveau sectoriel. Lorsqu'il fonctionne bien, et cela semble avoir été largement le cas depuis 1983, ce système permet une adaptation rapide de l'économie. Dans

une économie qui a abandonné sa politique monétaire et bridé sa politique budgétaire (du fait de la priorité donnée à la diminution des déficits), cela fournit un instrument important de gestion des cycles. C'est à tout le moins ce que suggère l'expérience du début de la décennie où les augmentations de salaires négociées pour 1993 et 1994 ont été diminuées de moitié<sup>36</sup>, au dernier moment, pour s'adapter à la conjoncture défavorable. Cette rapidité d'ajustement a sans doute contribué à la prompte sortie de crise des Pays-Bas.

Quoi qu'il en soit, la modération salariale n'a pas été de même ampleur dans les deux pays : en dépit de la rupture du milieu des années quatre-vingt, la hausse cumulée du coût horaire du travail depuis 1979 reste élevée en France, et nettement supérieure à celle des Pays-Bas (cf. Graphique 7). L'écart tient essentiellement aux cotisations sociales sur le travail, qui ont été sensiblement alourdies en France (durant la première moitié des années quatre-vingt, pour l'essentiel) alors qu'elles ont été allégées aux Pays-Bas<sup>37</sup>. Les choix radicaux effectués aux Pays-Bas en termes de rémunération des agents de l'état et de réduction des prestations sociales sont à resituer dans le contexte d'un système auparavant très généreux. Mais la baisse des cotisations sociales sur le travail aux Pays-Bas a été également permise, en grande partie, par la hausse du taux d'activité : même si son effet direct sur le chômage est incertain, celle-ci a contribué au dynamisme de l'emploi par un effet d'offre. Outre l'impact mentionné précédemment sur le revenu et la consommation, cela permet d'élargir l'assiette des prélèvements sociaux<sup>38</sup>, et donc de baisser leur taux sans déséquilibre financier important. C'est l'un des enseignements de l'expérience néerlandaise : une augmentation rapide de la population active, ou une hausse du taux d'activité, ne sont pas un handicap pour lutter contre le chômage, elles appellent simplement une réponse adaptée de politique économique ; réciproquement, ce constat suggère que ce n'est pas dans le ralentissement de la croissance de la population active, ni dans la baisse du taux d'activité, qu'il faut chercher les solutions au problème du chômage.

Le décalage temporel peut également expliquer le dynamisme différent de l'emploi dans les deux pays. La modération des salaires réels a en effet été plus précoce et plus marquée aux Pays-Bas, ce qui peut expliquer des résultats plus rapides. En outre, en France, la baisse des primes de risque sur les taux d'intérêt a été beaucoup plus lente, et la crise du début des années quatre-vingt-dix nettement plus longue. Il se pourrait que l'économie française bénéficie, avec quelques années de retard, des effets positifs observés aux Pays-Bas.

L'évolution de la productivité horaire du travail plaide en tout cas dans ce sens. Bien que plus tardivement (au début des années quatre-vingt-dix, semble-t-il), la France a également connu un second ralentissement sensible de la productivité horaire du travail, dont les gains annuels sont désormais souvent inférieurs à 2 % dans le secteur marchand

---

<sup>36</sup> Les accords correspondants sont connus respectivement sous le nom de "Breathing Space" et de "New Course".

<sup>37</sup> Il s'agit d'une différence de tendance. En termes de niveau, la pression fiscale globale pesant sur le travail est comparable dans les deux pays. Voir notamment Cserc (1996). Sur les évolutions en France, voir L'Horty, Méary et Sobczak (1995).

<sup>38</sup> Dans certains cas, la hausse du taux d'activité peut également diminuer le nombre de bénéficiaires d'allocations.

non agricole (Graphique 24) - voir également Duchêne et Jacquot, 1999). Il faudra encore quelques années pour connaître la nature de ce ralentissement, mais son explication semble largement liée à la modération salariale et aux mesures d'allégement de cotisations sur les bas salaires (cf. Gubian, 1999). Comme aux Pays-Bas, un tel ralentissement ne serait profitable que s'il marquait le début d'une période de transition, caractérisée par une croissance plus riche en travail, et permettant à l'économie d'élargir sensiblement la base d'heures travaillées sur laquelle repose son effort productif.

## RÉFÉRENCES

- Ark B. van et de Haan J. (1997), "The Delta-Model Revisited: Recent Trends in the Structural Performance of the Dutch Economy", *Research Memorandum*, GD-38, University of Groningen.
- Ark B. van et de Jong H. (1996), "Accounting for Economic Growth in the Netherlands since 1913", *Research Memorandum*, GD-26, University of Groningen.
- Bakker B. B. et Halikias I. (1999), "Policy Reforms and Employment Creation", dans *The Netherlands - Transforming a Market Economy*, Occasional Paper n° 181, FMI, pp. 16-41.
- Bastelaer A. van, Lemaître G. et Marianna P. (1997), "La définition du temps partiel à des fins de comparaison internationale", *Document hors-série n° 22, Politique du marché du travail et politique sociale*, OCDE, Paris.
- Boulin J.-Y. et Cette G. (1997), "Réduire la durée du temps de travail : l'exemple des Pays-Bas", *Futuribles*, n° 222, pp. 13-22 et n° 226, pp. 61-66.
- Bovenberg L. (1997), "Dutch Employment Growth: An Analysis", *CPB Report 1997/2*, pp. 16-24.
- Broersma L., Koeman J. et Teulings C. (2000), "Labour Supply, the Natural Rate and the Welfare State in the Netherlands: The Wrong Institutions at the Wrong Point in Time", *Oxford Economic Papers*, à paraître.
- Bruno C. et Chauvin V. (1998), "Les Pays-Bas : une société à flexibilité limitée", *Observations et diagnostics économiques, la Revue de l'OFCE*, n° 64, pp. 97-127.
- Cadiou L., Guichard S. et Maurel M. (1998), *La diversité des marchés du travail en Europe : quelles conséquences pour l'Union Monétaire ?*, Rapport pour le Sénat, Cepii, décembre.
- Cette G. (1999), *Le temps partiel en France*, rapport pour le CAE, n° 19, La Documentation Française.
- CPB (1998), "Recent Trends in Dutch Labor Productivity: the Role of Changes in the Composition of Employment", *CPB Working Paper*, n° 98.
- Cserc (1996), *L'allègement des charges sociales sur les bas salaires*, Rapport au Premier ministre, La documentation Française.
- Dares - DP - Insee (1997), *Préparation de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail*, "Fiches de diagnostic", septembre.

- Duchêne S. et Jacquot A. (1999), "Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ?", *Document d'études de la DARES*, n° 25,
- Dur A. J. (1996), "Explaining Unemployment Trends in the Netherlands", *Research Memorandum* n° 9609, Erasmus University, Rotterdam.
- Eurostat (1995), "Le temps de travail dans l'Union européenne : estimation de la durée effective annuelle (1983-1993)", *Statistiques en bref - Population et conditions sociales*, 1995-4.
- Eurostat (1997), *Minimum Wages, 1997, a Comparative study*, Eurostat.
- Fouquin M., Jean S. et Sztulman A. (2000), "Le marché du travail britannique vu de France", *Economie et statistique*, n° 332-333.
- Freeman R. (1998), "War of the Models: Which Labour Market Institutions for the 21st Century?", *Labour Economics*, vol. 5, n° 1, pp. 1-24.
- Graafland J. et Huizinga F. H. (1996), "Taxes and Benefits in a Non-linear Wage Equation", *Research Memorandum*, n° 125, CPB.
- Gubian A. (1999), "Six ans d'allègements de cotisations employeurs sur les bas salaires", in *Bilan de la politique d'emploi en 1998*, DARES.
- Hartog J. (1999), "So, What's So Special About the Dutch Model?", papier présenté au colloque du BIT *Social Dialogue and Employment Success*, Genève, 2-3 mars.
- Hartog J. et Theeuwes J. (1997), "The Dutch Response to Dynamic Challenges in the Labour Market", dans *Structural Change and Labour Market Flexibility*, édité par H. Siebert, Institut für Weltwirtschaft and der Universität Kiel, pp. 151-185.
- IRES (1997), "Le modèle hollandais", numéro hors-série, *Chronique Internationale de l'IRES*, octobre.
- Jorgenson D. W., Gollop F. M. et Fraumeni B. (1987), *Productivity and US Economic Growth*, Harvard University Press, Cambridge, MA.
- L'Horty Y., Méary R. et Sobczak N. (1995), "Le coin salarial en France depuis 1970", *Economie et Prévision*, n° 115.
- Maddison A. (1991), *Dynamic Forces in Capitalist Development*, Oxford University Press, Oxford.
- Maddison A. (1995), *Monitoring the World Economy, 1820-1992*, OCDE, Paris
- Nickell S. et van Ours J. (1999), "The Netherlands and the United Kingdom: A European Unemployment Miracle?", *mimeo*.

- OCDE (diverses années), *Etudes économiques de l'OCDE - Pays-Bas*, OCDE, Paris.
- OCDE (diverses années), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.
- OCDE (diverses années), *Perspectives économiques*, OCDE, Paris.
- OCDE (1997), *Industry Productivity: International Comparison and Measurement Issues*, OCDE, Paris.
- O'Mahony M. (1999), *Britain's Productivity Performance, 1950-1996, An International Perspective*, NIESR.
- Piketty (1998), "La création d'emplois en France et aux Etats-Unis - "services de proximité" contre "petits boulots" ?", *Economie et statistique*.
- Pomp M. (1998), "Labour Productivity Growth and Low Paid Work", *CPB Report*, 1998/1, pp. 34-37.
- Salverda W. (1997), "Dutch Policies to Increase Low-Skilled Employment", *Working Paper*, Université de Groningen.
- Salverda W. (1999), "Is There More to the Dutch Miracle than a Lot of Part-Time Jobs?", *mimeo*, papier préparé pour la conférence annuelle de l'EALE, Regensburg, 23-25 septembre.
- Visser J. et Hemerijck A. (1997), *'A Dutch Miracle' - Job Growth, Welfare Reform and Corporatism in the Netherlands*, Amsterdam University Press.
- Watson C. M., Bakker B. B., Martijn J. K. et Halikias I. (1999), "The Netherlands - Transforming a Market Economy", *Occasional Paper* 181, FMI, Washington D.C.
- Wiel (van der) H. P. (1999), "Sectoral Labour Productivity Growth: A Growth Accounting Analysis of Dutch Industries, 1973-1995", *Research Memorandum*, n° 158, CPB.
- Wierink M. (1997), "Evolution de l'Etat-providence : modèle ou exception hollandaise ?", *Chronique Internationale de l'IRES*, octobre, Hors-Série, pp. 7-21.

**TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

**Tableau 1 : Les finances publiques aux Pays-Bas**  
(*en % du PIB, sur la base des mouvements de trésorerie*)

	<b>1983</b>	<b>1988</b>	<b>1993</b>	<b>1998</b>
<b>Recettes</b>	57,9	56,8	55,2	50,4
Recettes fiscales	47,4	48,7	46,8	43,4
Recettes non fiscales	10,5	8,1	8,4	7,0
<b>Dépenses</b>	66,6	62,8	58,4	50,3
Dépenses primaires	61,3	56,5	52,2	45,5
Consommation	18,0	16,5	16,0	14,7
Salaires	12,2	10,5	10,0	9,1
Autres	5,8	6,0	6,0	5,6
Transferts et subventions	33,7	32,3	31,4	26,7
Investissement	2,9	2,8	2,8	2,6
Transactions de capital	6,7	4,9	2,0	1,5
Paiements d'intérêt	5,3	6,3	6,2	4,8
<b>Solde</b>	-8,6	-5,9	-3,1	0,2
Gouvernement central	-8,9	-5,7	-3,2	-0,3
Gouvernement local	-0,4	-0,8	0,0	0,4
Sécurité sociale	0,7	0,5	0,1	0,1
<i>Pour mémoire :</i>				
Solde selon les critères de Maastricht	-5,8	-4,6	-3,2	-0,7
Ajusté des variations cycliques	-4,4	-3,8	-2,3	-1,2
Ecart à la production potentielle	-2,9	-1,6	-1,9	1,0
Dette publique	62,7	79,4	81,2	67,3

*Source* : Bakker et Halikias (1999), tableau 3.1, p. 79 - données transmises au FMI par les autorités néerlandaises.

**Tableau 2 : Coût horaire de la main-d'œuvre aux Pays-Bas, rapporté à celui de la France au taux de change courant (France = 100)**

Coût total horaire (industrie) et mensuel (services) de la main d'oeuvre, en ECU.	Coût aux Pays-Bas par rapport à la France, France =100.				
	1996	1992	1988	1984	1978
Industrie manufacturière	102,7	99,1	108,0	111,1	140,7
dont textile		113,0	118,0	128,0	159,6
habillement	99,6	99,6	94,3	115,2	147,4
industrie chimique		91,9	103,1	111,2	130,1
industrie automobile		99,1	109,5	98,2	128,0
industrie alimentaire		110,0	124,0	121,0	146,3
fabrication machines de bureau et informatique		66,8	67,8	75,3	91,4
construction	104,1	110,1	117,5	119,3	145,2
<b>Moyenne Industrie</b>	<b>100,4</b>	<b>100,8</b>	<b>107,2</b>	<b>110,6</b>	<b>139,7</b>
commerce de gros et détail, réparation	89,7	90,8	93,6	104,7	123,3
dont gros		97,7	99,5	110,0	128,3
dont détail		77,5	81,0	94,1	113,2
hôtels et restaurants	81,8	90,6			
intermédiation financière sauf assurances et caisses de i	87,6	77,3	82,9	81,1	92,8
assurances		97,3	99,8	100,8	123,7
immobilier		94,3			
activités informatiques		93,3			
recherche et développement		70,8			
services aux entreprises	76,8	75,2			
<b>Moyenne Services (avant 92, moyenne non pondérée)</b>	<b>84,7</b>	<b>86,9</b>	<b>87,1</b>	<b>90,1</b>	<b>104,6</b>

Source : Enquête sur le coût de la main-d'œuvre, Eurostat.

**Tableau 3 : Décomposition de l'évolution du taux de chômage**

	Pays-Bas					France				
	1969-1973	1973-1979	1979-1987	1987-1997	Cumul 1979-1997	1965-1973	1973-1979	1979-1987	1987-1997	Cumul 1979-1997
Taux de chômage (variation en points) (a)	0,3	0,3	0,5	-0,2	1,9	0,1	0,5	0,6	0,2	6,6
Population en âge de travailler (b)	1,3	1,4	1,2	0,5	15,4	0,9	0,7	1,0	0,4	12,8
Taux d'activité (c)	-0,8	-0,7	-0,3	1,1	9,5	0,1	0,2	-0,4	0,1	-2,3
Emploi en personnes physiques (> 12h) (d)	0,2	0,4	0,3	1,9	23,8	0,8	0,4	0,0	0,3	2,4

Source : Calcul de l'auteur à partir des *Perspectives économiques* de l'OCDE.

Note : tous les résultats sont exprimés en taux de croissance annuels en % (en points pour le taux de chômage), sauf les cumuls, en croissance en % (resp. en points). (a) = (b) + (c) - (d), sauf pour les cumuls.

**Tableau 4 :**  
**Incidence pondérée du travail à temps partiel parmi les salariés, par secteur, Pays-Bas et France (%)**

*Ratio (personnes physiques - équivalents temps-plein) / équivalents temps-plein*

NES36		Pays Bas				France			
		1975	1984	1990	1996	1979	1984	1990	1996
DA	<b>Agriculture, chasse et exploitation forestière, pêche</b>	<b>15,1</b>	<b>19,0</b>	<b>19,8</b>	<b>33,7</b>	<b>3,7</b>	<b>3,2</b>	<b>5,6</b>	<b>6,1</b>
DB	<b>Industrie</b>	<b>7,1</b>	<b>9,9</b>	<b>11,0</b>	<b>14,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>
EB	Industries agricoles et alimentaires	6,9	9,7	10,3	13,3	2,0	2,1	3,4	5,4
FC1	Habillement, cuir <i>et chaussure</i>	11,4	21,1	10,0	18,2	0,9	1,0	1,7	3,2
FC2	Edition, imprimerie, reproduction	51,9	59,2	61,8	83,1	2,1	2,4	2,7	3,7
FC4, FF6, FE3, FF3	Industrie de la filière bois et de l'équipement des ménages (app. élec., électroniques, de précision et d'optique)	3,0	4,5	5,5	5,7	1,0	1,3	1,3	2,1
ED, FE1	Matériels de transport	2,2	3,1	3,1	2,1	0,1	0,4	0,6	1,4
FE2	Industries des biens équipements mécaniques, <i>machines</i>	2,0	3,8	5,5	4,9	0,6	0,8	0,8	1,6
FF1	Industries des produits minéraux, <i>faïence, verre, céramique et matériaux de construction</i>	2,3	3,1	5,7	3,1	0,9	1,1	1,2	2,0
FF2	Industrie textile	5,8	12,5	8,3	15,8	0,9	1,1	1,2	2,0
FF4 et FC3	Chimie, caoutchouc, plastiques, et pharmacie, parfumerie et entretien	2,5	3,7	4,7	5,7	0,5	0,9	1,1	2,0
FF5	Métallurgie et transformation des métaux	2,0	3,6	4,9	6,1	0,7	0,8	0,9	1,6
EG	Energie (combustibles et carburants et eau, gaz et électricité)	1,9	1,8	1,9	4,3	0,9	1,4	1,0	1,4
DH	<b>Construction</b>	<b>3,0</b>	<b>4,6</b>	<b>6,3</b>	<b>6,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>
DJ	<b>Services principalement marchands</b>	<b>16,6</b>	<b>22,5</b>	<b>24,3</b>	<b>28,6</b>	<b>5,3</b>	<b>7,8</b>	<b>6,6</b>	<b>10,1</b>
FJ1, FJ2	Commerce et réparation automobile et Commerce de gros, intermédiaires	5,7	7,3	6,8	8,8	3,8	3,7	3,0	4,3
FJ3	Commerce de détail et réparations	22,3	33,7	39,2	51,6	8,1	9,6	12,2	16,5
EK, FN1	Transports et Poste et télécommunications	7,9	11,5	12,8	16,2	2,3	2,2	2,5	3,7
FL1	Intermédiation financière	6,4	9,8	10,0	12,4	1,5	3,1	3,5	4,3
FL2	Assurances et auxiliaires financiers	7,7	8,9	6,3	7,8	3,3	4,3	5,2	6,9
EM	Activités immobilières	10,3	12,5	11,4	15,0	8,4	8,9	9,5	14,7
FN2, FN4	Conseils et assistance, Recherche et développement	11,9	11,1	9,5	10,9	5,6	5,7	5,3	6,3
FN3	Services opérationnels (intérim, sécurité et nettoyage)	43,7	54,9	46,7	52,4	11,9	13,0	11,4	17,1
FP1	Hôtels et restaurants	15,8	32,3	47,7	71,9	15,3	15,2	16,2	24,4
FP2	Activités récréatives, culturelles et sportives	50,0	58,9	69,5	73,4	15,0	16,3	17,8	28,7
FP3	Services personnels et domestiques								2,2
DQ	<b>Services non marchands</b>	<b>19,9</b>	<b>24,3</b>	<b>28,7</b>	<b>34,8</b>	<b>3,7</b>	<b>5,6</b>	<b>5,3</b>	<b>6,1</b>
FQ1	Education	32,5	34,2	38,9	36,6	3,8	3,9	3,8	3,9
FQA, FQB	Santé et Action sociale	29,5	40,0	45,2	55,3	5,4	10,4	7,8	9,0
FR1	Administration publique	4,9	6,1	8,6	12,3	2,6	3,9	4,6	5,4
FR2	Activités associatives, <i>dont organisations syndicales et confessionnelles</i>	22,6	26,0	24,0	29,6	3,9	5,3	5,7	8,3
TOTAL	<b>Ensemble</b>	<b>13,5</b>	<b>19,1</b>	<b>21,5</b>	<b>26,6</b>	<b>3,2</b>	<b>4,9</b>	<b>4,6</b>	<b>6,7</b>

Source : Calcul de l'auteur à partir des *Comptes de l'emploi*, CBS, pour les Pays-Bas ; *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, pour la France.

**Tableau 5 :**  
**Ventilation sectorielle de l'emploi salarié exprimé en équivalents temps-plein, Pays-Bas et France (%)**

NES36		Pays Bas				France			
		1975	1984	1990	1996	1979	1984	1990	1996
DA	<b>Agriculture, chasse et exploitation forestière, pêche</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
DB	<b>Industrie</b>	<b>27,4</b>	<b>21,6</b>	<b>20,7</b>	<b>17,3</b>	<b>28,7</b>	<b>26,0</b>	<b>23,0</b>	<b>20,0</b>
EB	Industries agricoles et alimentaires	4,2	3,5	3,1	2,6	2,8	2,9	2,8	2,6
FC1	Habillement, cuir et <i>chaussure</i>	1,1	0,5	0,4	0,2	2,3	1,8	1,3	0,9
FC2	Edition, imprimerie, reproduction	1,9	1,8	1,9	1,7	1,2	1,2	1,3	1,1
FC4, FF6, FE3, FF3	Industrie de la filière bois et de l'équipement des ménages (app. élec., électroniques, de précision et d'optique)	5,6	4,3	4,3	3,6	5,4	4,9	4,5	3,9
ED, FE1	Matériels de transport	2,1	1,5	1,4	1,0	3,2	2,9	2,3	2,0
FE2	Industries des biens équipements mécaniques, <i>machines</i>	2,4	1,9	1,9	1,7	3,2	2,9	2,5	2,2
FF1	Industries des produits minéraux, <i>faïence, verre, céramique et matériaux de construction</i>	1,0	0,8	0,7	0,7	1,5	1,2	1,1	0,9
FF2	Industrie textile	1,3	0,6	0,5	0,4	1,5	1,2	0,9	0,6
FF4 et FC3	Chimie, caoutchouc, plastiques, et pharmacie, parfumerie et entretien	2,9	2,6	2,7	2,2	2,7	2,5	2,4	2,2
FF5	Métallurgie et transformation des métaux	3,5	2,7	2,6	2,4	3,4	2,9	2,5	2,2
EG	Energie (combustibles et carburants et eau, gaz et électricité)	1,3	1,3	1,1	1,0	1,5	1,6	1,3	1,2
DH	<b>Construction</b>	<b>9,8</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>	<b>8,6</b>	<b>7,3</b>	<b>7,1</b>	<b>6,1</b>
DJ	<b>Services principalement marchands</b>	<b>34,5</b>	<b>37,7</b>	<b>41,1</b>	<b>44,9</b>	<b>34,9</b>	<b>36,4</b>	<b>39,5</b>	<b>41,1</b>
FJ1, FJ2	Commerce et réparation automobile et Commerce de gros, intermédiaires	8,0	7,6	8,2	9,1	6,7	6,9	7,0	6,9
FJ3	Commerce de détail et réparations	6,5	6,7	7,1	7,1	5,7	5,9	5,9	5,7
EK, FN1	Transports et Poste et télécommunications	6,7	6,9	6,9	7,0	6,6	6,8	6,5	6,6
FL1	Intermédiation financière	2,3	2,7	2,5	2,8	2,6	2,8	2,6	2,4
FL2	Assurances et auxiliaires financiers	1,3	1,4	1,3	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3
EM	Activités immobilières	0,7	0,8	0,7	1,2	0,9	1,1	1,4	1,5
FN2, FN4	Conseils et assistance, Recherche et développement	3,0	4,3	5,6	8,1	3,7	4,1	5,4	5,9
FN3	Services opérationnels (intérim, sécurité et nettoyage)	3,0	3,7	4,8	4,7	2,3	2,6	3,5	4,0
FP1	Hôtels et restaurants	1,4	1,6	1,8	2,3	1,7	2,1	2,3	2,6
FP2	Activités récréatives, culturelles et sportives	1,3	1,8	1,7	1,3	1,2	1,4	1,5	1,8
FP3	Services personnels et domestiques	0,4	0,3	0,3	0,2	2,4	1,4	2,1	2,5
DQ	<b>Services non marchands</b>	<b>26,6</b>	<b>31,4</b>	<b>28,9</b>	<b>28,6</b>	<b>25,3</b>	<b>28,3</b>	<b>28,7</b>	<b>31,1</b>
FQ1	Education	5,7	6,5	5,9	5,9	6,0	6,9	7,1	7,9
FQA, FQB	Santé et Action sociale	8,9	10,7	10,5	11,2	6,7	7,2	8,0	8,8
FR1	Administration publique	10,7	13,0	11,4	10,4	12,1	13,6	13,0	13,6
FR2	Activités associatives, <i>dont organisations syndicales et confessionnelles</i>	1,3	1,2	1,1	1,1	0,6	0,6	0,6	0,8
TOTAL	<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>							

Source : Calcul de l'auteur à partir des *Comptes de l'emploi*, CBS, pour les Pays-Bas ; *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, pour la France.

**Tableau 6 : Décomposition de l'évolution de l'emploi**

	Pays-Bas					France				
	1965-1973	1973-1979	1979-1987	1987-1997	Cumul 1979-1997	1965-1973	1973-1979	1979-1987	1987-1997	Cumul 1979-1997
Emploi en personnes physiques (a)	0,8	0,8	0,6	1,8	25,8	n.d.	n.d.	0,0	0,3	3,1
Personnes en âge de travailler (b)	1,3	1,4	1,2	0,5	15,4	0,9	0,7	1,0	0,4	12,8
l'emploi en personnes physiques (c)	-0,2	-0,4	-0,5	-0,4	-7,5	n.d.	n.d.	-0,2	-0,2	-4,1
Taux d'emploi en ETP (d)	-0,7	-0,9	-1,0	0,9	0,9	n.d.	n.d.	-1,2	-0,3	-12,3

Source : Calcul de l'auteur à partir de la *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, pour la France ; *Comptes de l'emploi*, CBS, pour les Pays-Bas ; *Base de données sur les heures travaillées* et *Perspectives économiques* de l'OCDE.

Note : tous les résultats sont exprimés en taux de croissance annuels en %, sauf les cumuls, en croissance en % . "n.d." signifie que la donnée est non disponible.

Lecture : En notant  $E_{pp}$  l'emploi en personnes physiques,  $E_{etp}$  l'emploi en équivalents temps-plein, et  $Pop_{AT}$  la population en âge de travailler (c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans), on peut écrire :  $E_{pp} = Pop_{AT} \times 1 / (E_{etp} / E_{pp}) \times (E_{etp} / Pop_{AT})$ . Exprimé en taux de croissance, cela donne : (a) = (b) - (c) + (d) , mais cette relation est fautive pour les cumuls.

**Tableau 7 : Volume d'heures travaillées par personne en âge de travailler (indice 1979 = 100)**

	Pays-Bas	France	Allemagne*	Etats-Unis	Royaume-Uni
1983	89,0	89,3	91,8	96,2	86,1
1990	90,8	86,4	89,7	110,6	98,9
1997	94,7	81,8	81,1	114,4	95,0

Source : Calcul de l'auteur à partir des *Comptes de l'emploi*, CBS, pour les Pays-Bas ; *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, pour la France ; *Perspectives économiques* de l'OCDE et *OECD Annual Hours Database* pour l'Allemagne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Note : (\*) Les données allemandes concernent la RFA jusqu'en 1990, l'Allemagne en 1997.

**Tableau 8 : Décomposition de l'évolution du taux d'emploi en équivalents temps-plein (ETP)**

	Pays-Bas					France				
	1965-1973	1973-1979	1979-1987	1987-1997	Cumul 1979-1997	1965-1973	1973-1979	1979-1987	1987-1997	Cumul 1979-1997
	Taux d'emploi en ETP (a)	-0,7	-0,9	-1,0	0,9	0,9	n.d.	n.d.	-1,2	-0,3
PIB à prix constants par personne										
en âge de travailler (b)	3,5	1,2	0,3	2,3	28,9	4,3	2,1	0,7	1,7	25,0
PIB par heure travaillée (c)	5,0	3,1	2,0	1,5	36,1	5,6	3,4	2,7	2,1	52,8
Durée du travail à temps plein (d)	-0,8	-0,9	-0,7	-0,1	-6,2	n.d.	n.d.	-0,7	-0,1	-6,8

Source : Calcul de l'auteur à partir de la *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, pour la France ; *Comptes de l'emploi*, CBS, pour les Pays-Bas ; *Base de données sur les heures travaillées* et *Perspectives économiques* de l'OCDE.

Note : tous les résultats sont exprimés en taux de croissance annuels en %, sauf les cumuls, en croissance en %. "n.d." signifie que la donnée est non disponible. (a) = (b) - (c) - (d).

Lecture : En notant *PIB* le produit intérieur brut (mesuré à prix constants) du pays *eth* le nombre total d'heures travaillées par an, on peut écrire :  $(E_{etp} / Pop_{AT}) = (PIB / Pop_{AT}) \times 1 / (PIB / h) \times 1 / (h / E_{etp})$ . Exprimé en taux de croissance, cela donne : (a) = (b) - (c) - (d), mais cette relation est fautive pour les cumuls.

**Tableau 9 : Taux de croissance annuel du PIB par heure travaillée (%)**

Ensemble de l'économie

	PB	France	All	EU	RU
1960-73*	5,0	5,1	5,2	2,2	3,5
1973-79	3,0	4,1	3,7	0,6	2,1
1979-85	2,3	2,4	1,3	0,6	1,9
1985-95	1,3	2,2	2,7	0,9	2,5

Secteur marchand

	PB	France	All	EU	RU
1960-73	6,0	5,6	5,7	2,6	4,0
1973-79	3,6	4,1	4,0	0,7	2,2
1979-85	3,2	2,7	1,3	0,8	2,2
1985-95	1,5	2,3	2,9	1,6	3,1

Source : Données du CPB présentées par Pomp (1998) et van der Wiel (1999) pour les Pays-Bas ; O'Mahony (1999) pour les autres pays.

Note : (\*) Le chiffre reporté sur cette ligne pour les Pays-Bas correspond à la période 1962-1973, et il a été estimé par l'auteur à partir des données des *Comptes de l'emploi* de Statistics Netherlands (CBS).

**Tableau 10 : Taux de croissance annuel du PIB par heure travaillée (%)**

	Pays-Bas	Europe du Nord-Ouest	Etats-Unis
1973-1994	2.4	2.3	1.1
1973-1979	3.2	2.8	1.5
1979-1987	2.6	2.2	0.8
1987-1994	1.5	2.1	1.0

Source : Van Ark et de Jong, 1996, tableau 1.

Note : La donnée pour l'Europe du Nord-Ouest est une moyenne non pondérée de l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

**Tableau 11 :  
Décomposition de la croissance de la productivité horaire du travail aux Pays-Bas, 1973-95**

	Productivité horaire du travail	Contribution (en points de pourcentage)	
	(tc annuel en %)	de la PTF	de l'intensité capitalistique
<b>Secteur marchand</b>			
1973-79	3,6	2,5	1,1
1979-85	3,2	2,5	0,8
1985-95	1,5	1,2	0,3
<b>Secteur manufacturier</b>			
1973-79	4,9	3,4	1,5
1979-85	5,0	4,0	1,0
1985-95	2,5	1,6	0,9
<b>Services marchands</b>			
1973-79	3,8	2,9	0,9
1979-85	1,9	1,2	0,7
1985-95	0,7	0,5	0,2

Source : Van der Wiel (1999), tableau 3.1 (estimations et calculs du CPB à partir de données du CBS-Statistics Netherlands).

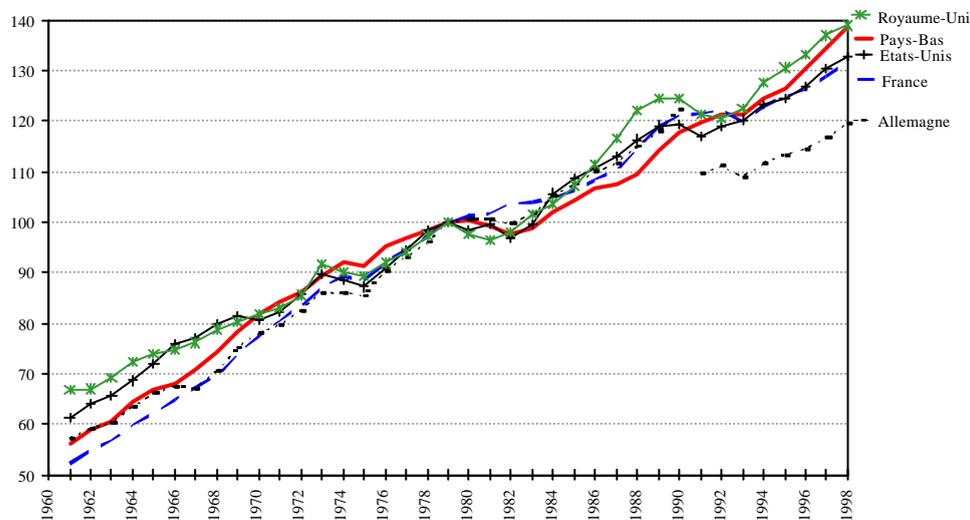
Note : "PTF" signifie productivité totale des facteurs. Voir l'encadré 2 pour plus de détail.

**Tableau 12 :**  
**Intensité capitaliste, PIB par heure travaillée et productivité totale des facteurs aux Pays-Bas, en % d'un moyenne France / Allemagne / Royaume-Uni, et en % des Etats-Unis**

	Stock de capital par heure travaillée		PIB par heure travaillée		PTF	
	en % de	en % des	en % de	en % des	en % de	en % des
	Fr/All/RU	EU	Fr/All/RU	EU	Fr/All/RU	EU
1973	132	71	108	75	99	83
1979	124	80	107	82	101	88
1987	122	95	110	95	104	96
1992	115	93	106	97	102	99

Source : Van Ark et de Jong, 1996, tableau 13.

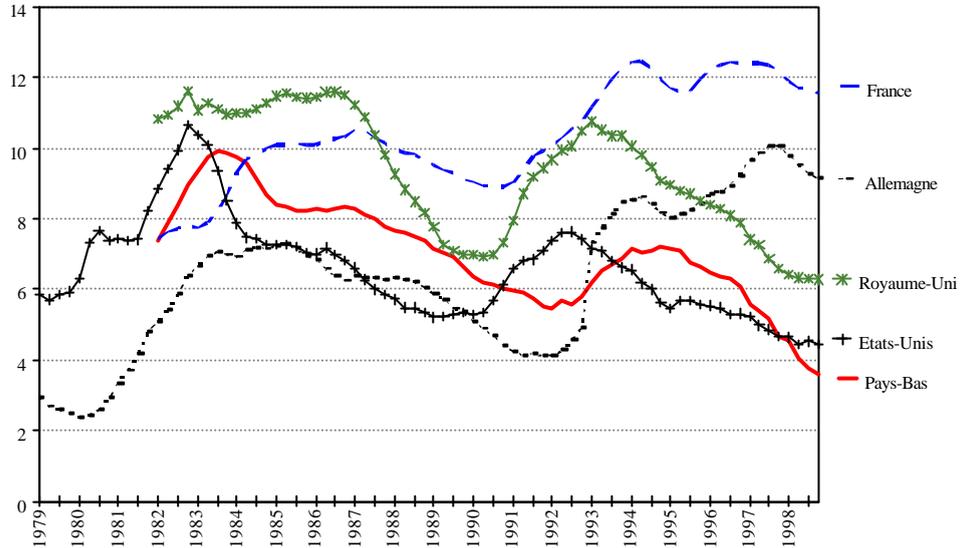
**Graphique 1 : PIB par tête à prix constants (indice 1979 = 100)**



Source : Base de données *Perspectives économiques* de l'OCDE.

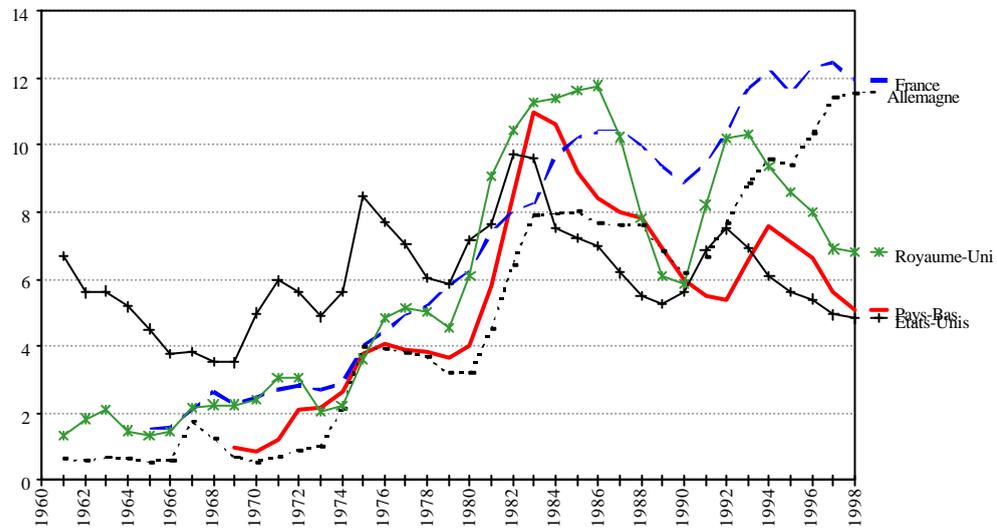
Note : Les données allemandes concernent la RFA jusqu'en 1990, l'Allemagne ensuite. Toutes les données sont basées sur les prix de 1991.

Graphique 2 : Taux de chômage harmonisé (%)



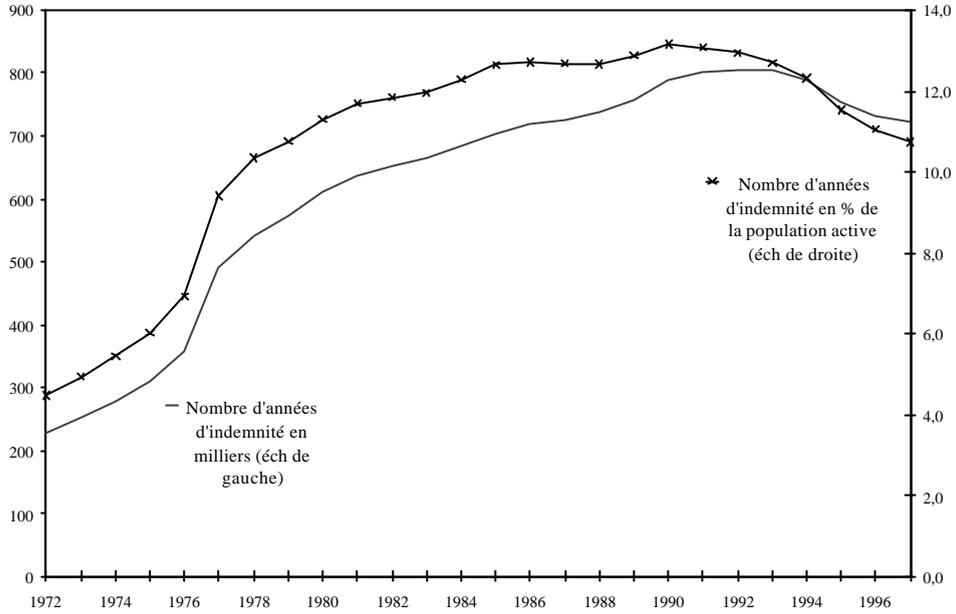
Source : Principaux indicateurs économiques, OCDE.

Graphique 3 : Taux de chômage selon les "mesures communément utilisées" (%)



Source : Base de données Perspectives économiques de l'OCDE.

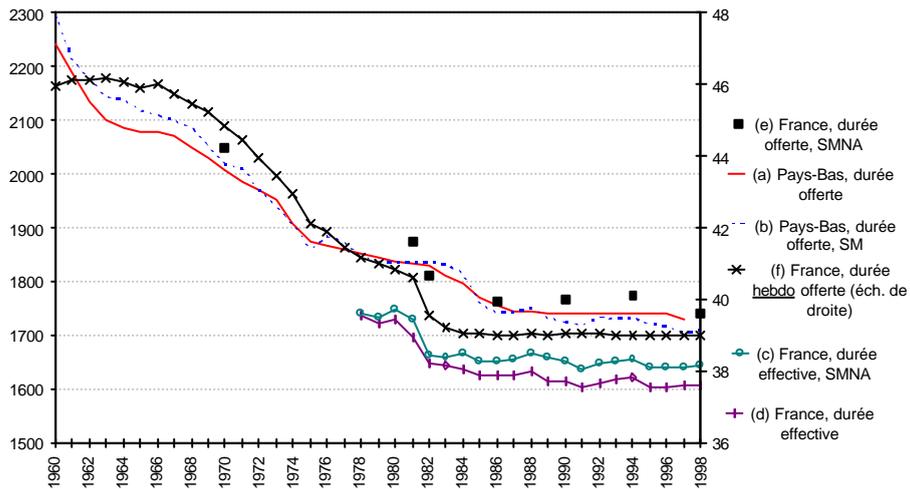
**Graphique 4 : Nombre d'années d'indemnité versées au titre de l'indemnité d'invalidité aux Pays-Bas**



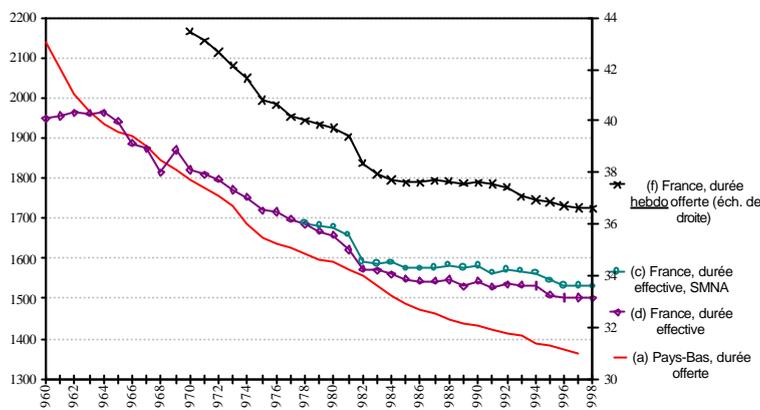
Source : Visser et Hemerijck, 1997, p. 129.

**Graphique 5 : Durée annuelle du travail (heures), Pays-Bas et France, source nationales**

*i. Salariés à temps complet :*



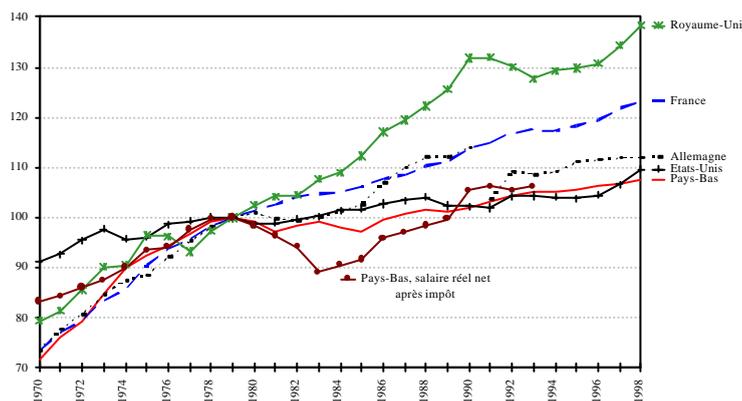
ii. Tous salariés :



Sources : (a) *Comptes de l'emploi*, CBS  
 (b) Calculs du CPB sur la base des *Comptes de l'emploi*, CBS, données gracieusement communiquées par H. van der Wiel (CPB).  
 (c) et (d) *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, à partir de 1978, et *OECD Annual Hours Database*, avant 1978  
 (e) et (f) Enquête Acemo, Dares. La série (f) est une durée hebdomadaire, dont les valeurs sont à lire sur l'échelle de droite.

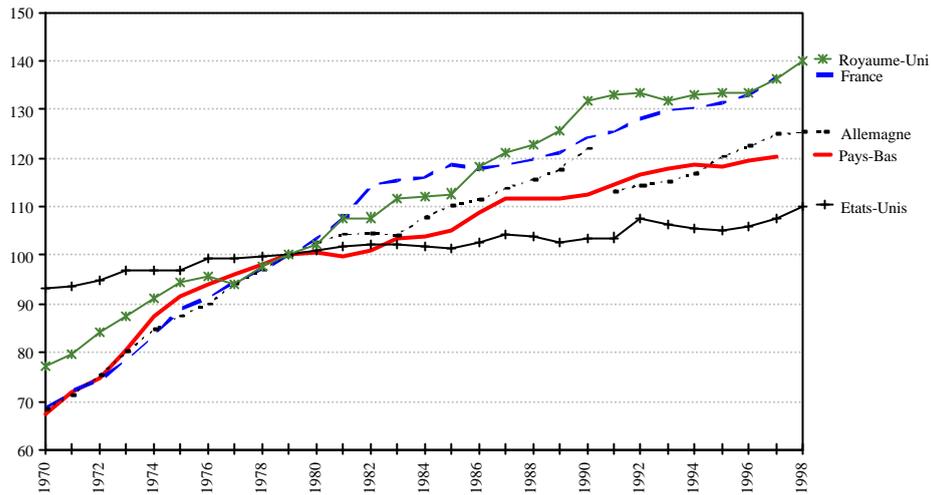
Notes : Pour plus de détail sur les sources et les définitions, voir encadré 1.  
 SM = secteur marchand ; SMNA = secteur marchand non agricole.

**Graphique 6 :**  
**Coût réel du travail par salarié (équivalents temps-plein pour les Pays-Bas) dans le secteur privé, en monnaie nationale, déflaté par l'indice des prix à la consommation privée (indice 1979 = 100)**



Source : Base de données *Principaux indicateurs économiques*, OCDE. Les données concernant le coin fiscal-social aux Pays-Bas sont tirées de Graafland et Huizinga (1996).

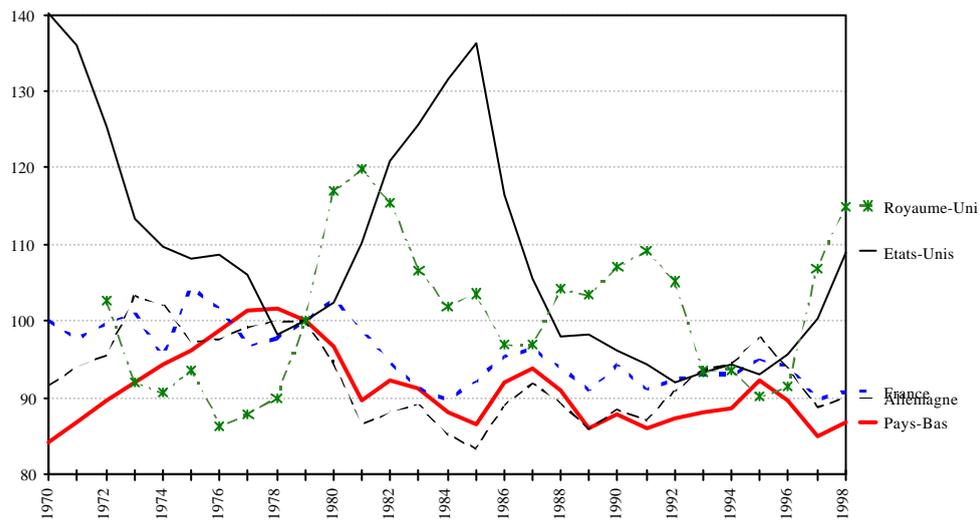
**Graphique 7 :**  
**Coût réel horaire du travail salarié dans le secteur privé, en monnaie nationale,**  
**déflaté par le prix du PIB (indice 1979 = 100)**



Source : calculs de l'auteur à partir de la Base de données sur les heures travaillées et Principaux indicateurs économiques, OCDE.

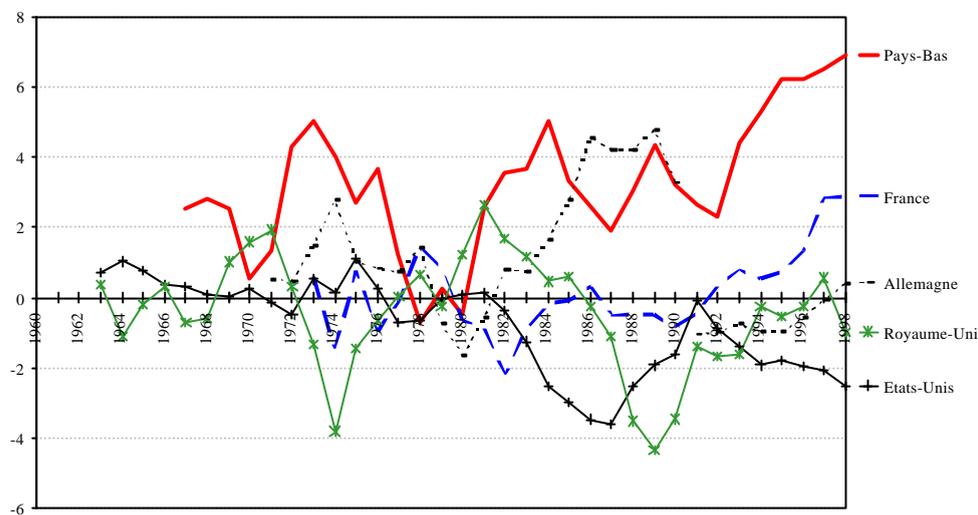
Note : Allemagne de l'Ouest jusqu'en 1990, Allemagne ensuite.

**Graphique 8 : Taux de change effectif réel (indice 1979 = 100)**



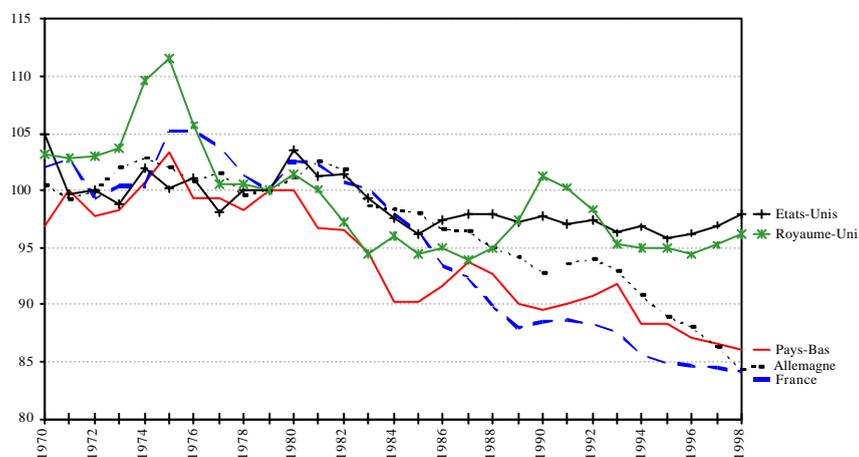
Source : Base de données Principaux indicateurs économiques, OCDE.

**Graphique 9 : Balance des paiements courants, en pourcentage du PIB**



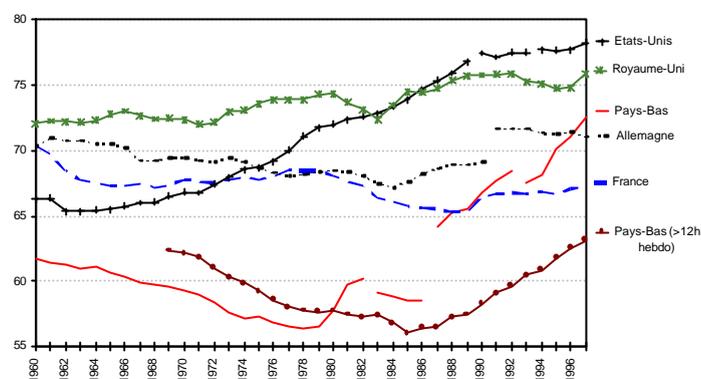
Source : Base de données *Perspectives économiques* de l'OCDE.

**Graphique 10 :  
Coût salariaux unitaires réels dans le secteur marchand, en monnaie nationale, indice 1979 = 100**



Source : Base de données *Perspectives économiques* de l'OCDE.

**Graphique 11 : Taux d'activité**  
(population active totale / population de 15 à 64 ans)

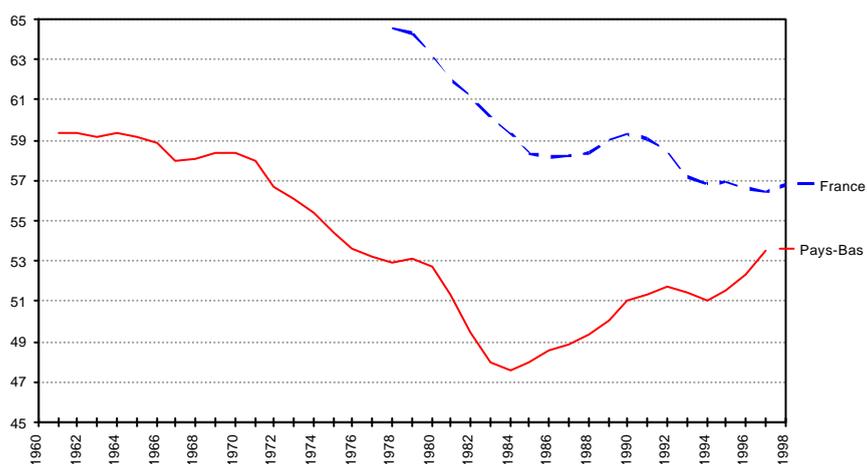


Source : *Statistiques de la population active*, OCDE, sauf "Pays-Bas (>12h hebdo)", *Perspectives économiques* de l'OCDE.

Note : La série "Pays-Bas (>12h hebdo)" se base sur une définition de l'activité restreinte aux emplois (occupés ou recherchés) de plus de 12 heures hebdomadaires. Pour toutes les autres séries, l'activité est définie sans restriction sur le nombre d'heures hebdomadaires de l'emploi occupé ou recherché (sauf pour les Pays-Bas avant 1987), et sans autre restriction d'âge que la limite inférieure de 15 ans. Les segments non tracés indiquent des ruptures de séries.

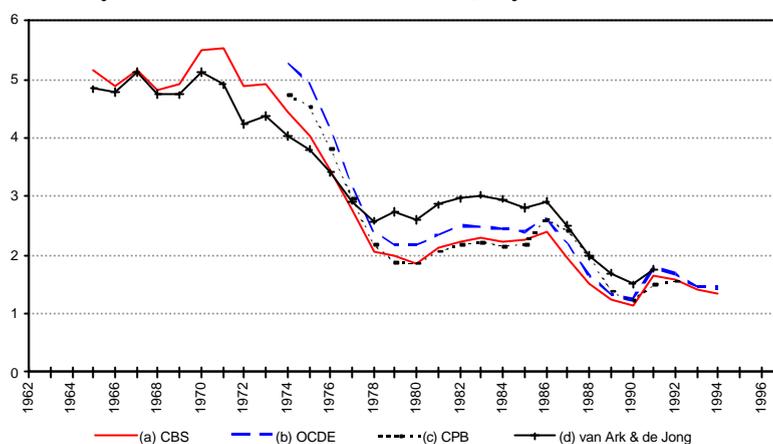
La forte rupture de 1987 pour les Pays-Bas est liée à un changement de questionnaire, et surtout à la prise en compte des emplois de moins de 12 heures hebdomadaires, ce qui n'était pas le cas auparavant.

**Graphique 12 :**  
**Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents temps-plein**



Source : Calcul de l'auteur à partir des *Comptes de l'emploi*, Statistics Netherlands (CBS), pour les Pays-Bas ; de la *Comptabilité nationale* (base 1995), INSEE, pour la France. Les données de population sont tirées de la base de données *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE.

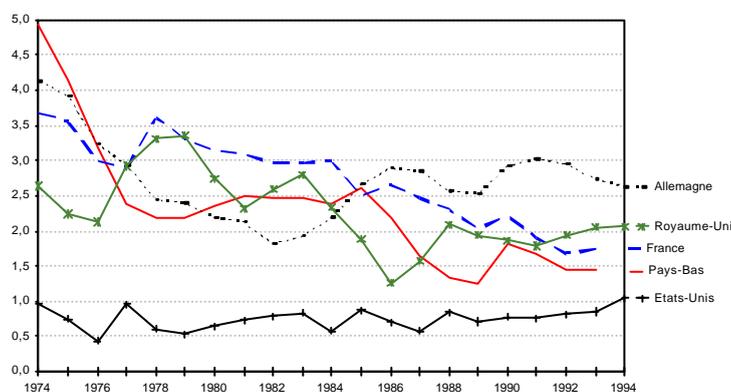
**Graphique 13 : Taux de croissance annuel en % de la productivité horaire du travail aux Pays-Bas selon différentes sources (moyenne mobile sur 7 ans)**



Source : Le PIB à prix constant est dans tous les cas issu de la base de données *Perspectives économiques* de l'OCDE. Le volume d'heures travaillées provient respectivement des sources suivantes :

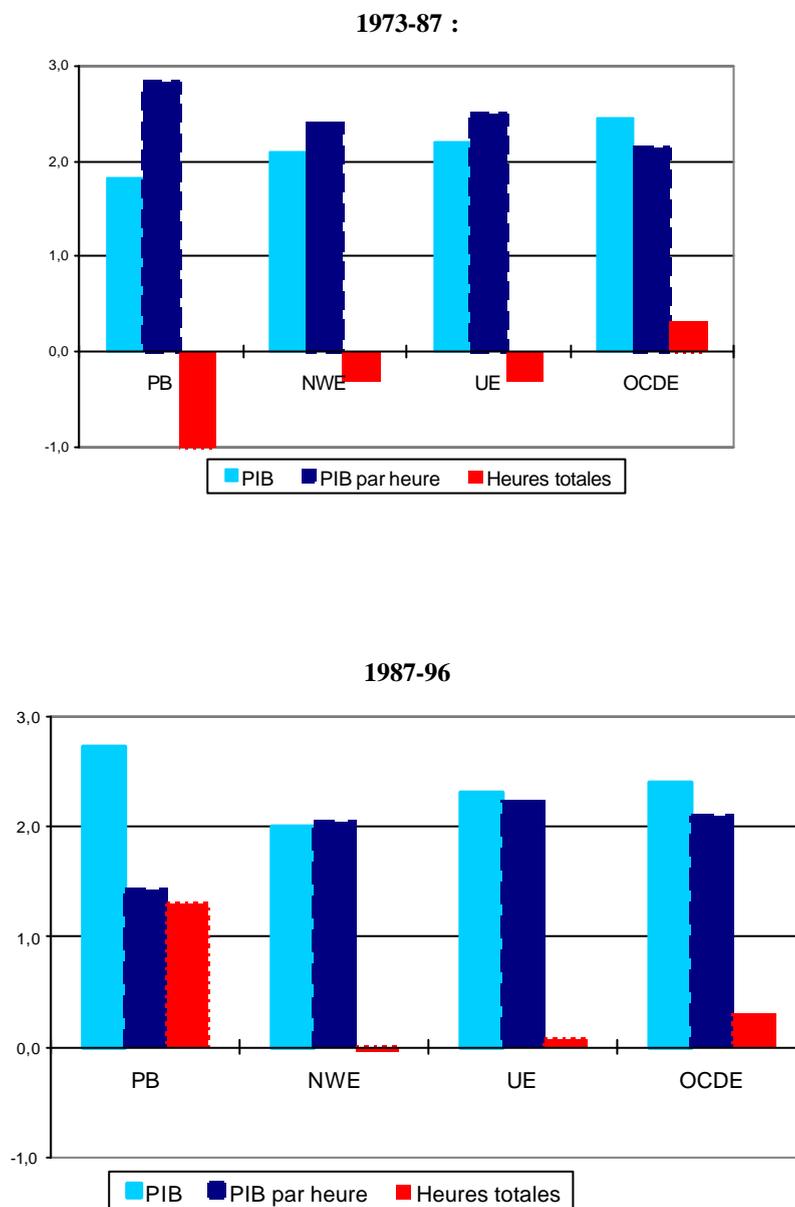
- série (a) : calcul de l'auteur à partir des Comptes de l'emploi, CBS ;
- série (b) : calcul de l'auteur à partir de l'*OECD Annual Hours Database* et de la base de données *Perspectives économiques* de l'OCDE ;
- série (c) : données du Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis (CPB), décrites et exploitées notamment dans CPB (1998), Pomp (1998) et van der Wiel (1999) ;
- série (d) : van Ark et de Jong (1996).

**Graphique 14 : Taux de croissance annuel en % de la productivité horaire du travail selon les données de l'OCDE (moyenne mobile sur 7 ans)**



Source : calcul de l'auteur à partir de l'*OECD Annual Hours Database* et de la base de données *Perspectives économiques* de l'OCDE. Les données pour l'Allemagne concerne l'Allemagne de l'Ouest jusqu'en 1990 et l'Allemagne réunifiée ensuite, mais la transition entre ces deux années n'est pas prise en compte pour le calcul du taux de croissance de la productivité (la moyenne mobile est effectuée sur 6 ans seulement pour les années 1987 à 1993).

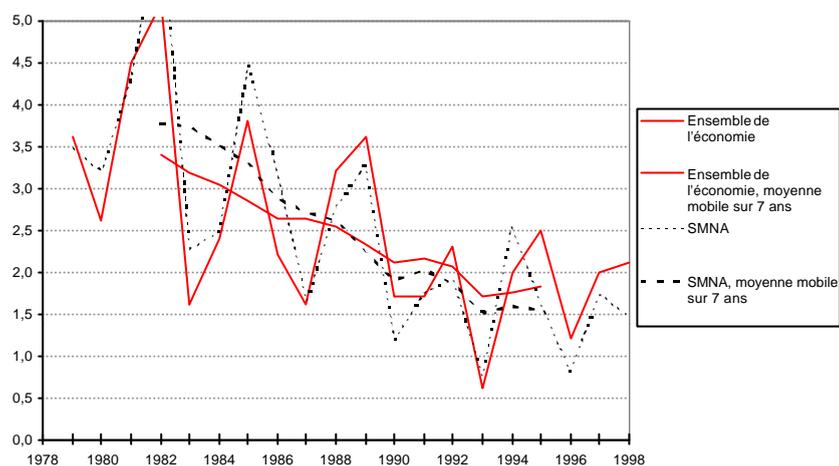
Graphique 15 : Taux de croissance du PIB et du PIB par heure, 1973-87 et 1987-96



Source : Van Ark et de Haan, 1997.

Note : La donnée pour l'Europe du Nord-Ouest (NWE) est une moyenne non pondérée de l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

**Graphique 16 :**  
**Taux de croissance annuel de la productivité horaire du travail (et sa moyenne mobile sur 7 ans), France**



Source : Comptabilité nationale (base 1995), INSEE.

Note : SMNA = secteur marchand non agricole.

---

**LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CEPII<sup>39</sup>**

**2000**

"FDI and the Opening Up of China's Economy, F. Lemoine, *document de travail n° 00-11*, juin.

"Big and Small Currencies : The Regional Connection", A. Bénassy-Quéré et B. Coeuré, *document de travail n° 00-10*, juin.

"Structural Changes in Asia and Growth Prospects After the Crisis", J.C. Berthélemy et S. Chauvin, *document de travail n° 00-09*, juin.

"The International Monetary Fund and the International Financial Architecture", M Aglietta, *document de travail n° 00-08*, mai.

"The Effect of International Trade on Labour-Demand Elasticities : Intersectoral Matters", S. Jean, *document de travail n° 00-07*, mai

"Foreign Direct Investment and the Prospects for Tax Co-Ordination in Europe", A. Bénassy-Quéré, L. Fontagné et A. Lahrière-Révil, *document de travail n° 00-06*, avril.

"Forum Economique Franco-Allemand Deutsch-Französisches Wirtschaftspolitisches Forum", Economic Growth in Europe Entering a New Area ?/The First Year of EMU, 6<sup>th</sup> meeting, Bonn, 17-18 janvier 2000, *document de travail n° 00-05*, avril.

"The Expectations of Hong Kong Dollar Devaluation and their Determinants", B. Rzepkowski, *document de travail n° 00-04*, février. **EPUISE**

"What Drove Relative Wages in France ? Structural Decomposition Analysis in a General Equilibrium Framework", 1970-1992, S. Jean et O. Bontout, *document de travail n° 00-03*, janvier.

"Le passage des retraites de la répartition à la capitalisation obligatoire : des simulations à l'aide d'une maquette", O. Rouguet et P. Villa, *document de travail n° 00-02*, janvier.

"Rapport d'activité 1999", *document de travail n° 00-01*, janvier.

**1999**

"Exchange Rate Strategies in the Competition for Attracting FDI", A. Bénassy-Quéré, L. Fontagné et A. Lahrière-Révil, *document de travail n° 99-16*, décembre.

---

<sup>39</sup> Les documents de travail sont diffusés gratuitement sur demande dans la mesure des stocks disponibles. Merci d'adresser votre demande au CEPII, Sylvie Hurion, 9, rue Georges Pitard, 75015 Paris, ou par fax : 01.53.68.55.04.

"Groupe d'échanges et de réflexion sur la Caspienne. Recueil des comptes-rendus de réunion (déc. 97-oct. 98)", D. Pianelli et G. Sokoloff, *document de travail n° 99-15*, novembre.

"The Impact of Foreign Exchange Interventions : New Evidence from FIGARCH Estimations", M. Beine, A. Bénassy-Quéré et C. Lecourt, *document de travail n° 99-14*, septembre.

"Forum Economique Franco-Allemand Deutsch-Französisches Wirtschaftspolitisches Forum", Reduction of Working Time/Eastward Enlargement of the European Union, 5<sup>th</sup> meeting, Paris, Juillet 6-7 1999", *document de travail n° 99-13*, septembre.

"A Lender of Last Resort for Europe", M. Aglietta, *document de travail n° 99-12*, Septembre. **EPUISE**

"La diversité des marchés du travail en Europe : Quelles conséquences pour l'Union Monétaire ; Deuxième partie : Les implications macro-économiques de la diversité des marchés du travail", L. Cadiou, S. Guichard et M. Maurel, *document de travail n° 99-11*, juin.

"La diversité des marchés du travail en Europe : Quelles conséquences pour l'Union Monétaire ; Première partie : La diversité des marchés du travail dans les pays de l'Union Européenne", L. Cadiou et S. Guichard, *document de travail n° 99-10*, juin.

"The Role of External Variables in the Chinese Economy ; Simulations from a macroeconomic model of China", S. Dees, *document de travail n° 99-09*, juin.

"Haute technologie et échelles de qualité : de fortes asymétries en Europe", L. Fontagné, M. Freudenberg et D. Ünal-Kesenci, *document de travail n° 99-08*, juin.

"The Role of Capital Accumulation, Adjustment and Structural Change for Economic Take-Off: Empirical Evidence from African Growth Episodes", J.C. Berthélemy et L. Söderling, *document de travail n° 99-07*, avril.

"Enterprise Adjustment and the Role of Bank Credit in Russia: Evidence from a 420 Firm's Qualitative Survey", S. Brana, M. Maurel et J. Sgard, *document de travail n° 99-06*, avril.

"Central and Eastern European Countries in the International Division of Labour in Europe", M. Freudenberg et F. Lemoine, *document de travail n° 99-05*, avril.

"Forum Economique Franco-Allemand – Economic Policy Coordination – 4<sup>th</sup> meeting, Bonn, Janvier 11-12 1999", *document de travail n° 99-04*, avril.

"Models of Exchange Rate Expectations : Heterogeneous Evidence From Panel Data", A. Bénassy-Quéré, S. Larribeau et R. MacDonald, *document de travail n° 99-03*, avril.

"Forum Economique Franco-Allemand –Labour Market & Tax Policy in the EMU", *document de travail n° 99-02*, mars.

"Programme de travail 1999", *document de travail n° 99-01*, janvier.

### 1998

"Rapport d'activité 1998", *document de travail n° 98-15*, décembre.

"Monetary Policy under a Fixed Exchange Rate Regime, The Case of France 1987-1996", B. Mojon, *document de travail n° 98-14*, décembre.

"Wages and Unemployment: Trade-off Under Different Labour Market Paradigms", O. Bontout et S. Jean, *document de travail n° 98-13*, novembre.

"Structures financières et transmission de la politique monétaire, analyses comparatives de l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni", B. Mojon, *document de travail n° 98-12*, octobre.

"Le marché du travail britannique vu de France", M. Fouquin, S. Jean et A. Sztulman, *document de travail n° 98-11*, octobre.

"Compétitivité et régime de change en Europe Centrale", M. Aglietta, C. Baulant et V. Coudert, *document de travail n° 98-10*, octobre.

"Sensibilité des salaires relatifs aux chocs exogènes de commerce international et de progrès technique : une évaluation d'équilibre général", S. Jean et O. Bontout, *document de travail n° 98-09*, septembre.

"Evolution sur longue période de l'intensité énergétique", P. Villa, *document de travail n° 98-08*, août.

"Sacrifice Ratios in Europe : a Comparison", L. Boone, B. Mojon, *document de travail n° 98-07*, août.

"La politique monétaire et la crise japonaise", S. Guichard, *document de travail n° 98-06*, juillet.

"La régionalisation du commerce international : une évaluation par les intensités relatives bilatérales", M. Freudenberg, G. Gaulier, D. Ūnal-Kesenci, *document de travail n° 98-05*, juillet.

"Pegging the CEEC's Currencies to the Euro", A. Bénassy-Quéré, A. Lahrèche-Révil, *document de travail n° 98-04*, juillet.

"The International Role of Euro", A. Bénassy-Quéré, B. Mojon, A.D. Schor, *document de travail n° 98-03*, juillet.

"EMU and Transatlantic Exchange Rate Stability", A. Bénassy-Quéré et B. Mojon, *document de travail n° 98-02*, avril.

"Programme de travail 1998", J.C. Berthélemy, *document de travail n° 98-01*, avril.

### 1997

"Why the euro will be strong : an approach based on equilibrium exchange rates", M. Aglietta, C. Baulant et V. Coudert, *document de travail n° 97.18*, décembre.

"How Foreign Direct Investment Affects International Trade and Competitiveness ; an Empirical Assessment", L. Fontagné et M. Pajot, *document de travail n° 97-17*, décembre.

"Cycles de production industrielle : une analyse historique dans le domaine des fréquences", P. Villa, *document de travail n° 97-16*, novembre.

"Internal and External Policy Coordination : a Dynamic Analysis", F. Capoen et P. Villa, *document de travail n° 97-15*, novembre.

"Optimal Pegs for Asian Currencies", A. Bénassy-Quéré, *document de travail n° 97-14*, octobre. **EPUISE**

"Pour ou contre le système commun de TVA ? ", C. Lefebvre, *document de travail n° 97-13*, juin.

"The Euro and Exchange Rate Stability", A. Bénassy-Quéré, B. Mojon et J. Pisani-Ferry, *document de travail n° 97-12*, juin.

"Estimation du cycle à l'aide d'un modèle à tendance stochastique and application au cas du Royaume-Uni", L. Boone, *document de travail n° 97-11*, juin.

"Looking ofr French Monetary Policy", B. Mojon, *document de travail n° 97-10*, juin. **EPUISE**

"Incertitude sur le choix du modèle et rationalité", P. Villa, *document de travail n° 97-09*, mai.

"Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? ", O. Cortes et S. Jean, *document de travail n° 97-08*, avril.

"Trade Patterns Inside The single Market", L. Fontagné, M. Freudenberg et N. Péridy, *document de travail n° 97-07*, avril.

"The Exchange Rate Policy of the Euro: A Matter of Size", P. Martin, *document de travail n° 97-06*, avril. **EPUISE**

- "Ces taux de de change réels qui bifurquent", P. Villa, *document de travail n° 97-05*, avril.
- "Chômage non-qualifié et imitation : les raisons d'un accord international sur la propriété intellectuelle", L. Fontagné et J.L. Guérin, *document de travail n° 97-04*, mars.
- "Symmetry and Assymetry of Supply and Demand Shocks in the European Union: a Dynamic Analysis", L. Boone, *document de travail n° 97-03*, février. **EPUISE**
- "Interest Rates In East Asian Countries: Internal Financial Structures and International Linkages, I. Bensidoun, V. Coudert et L. Nayman, *document de travail n° 97-02*, janvier. **EPUISE**
- "Intra-Industry Trade: Methodological Issues Reconsidered", L. Fontagné et M. Frendenberg, *document de travail n° 97-01*, janvier. **EPUISE**

### 1996

- "The Cost of Fiscal Retrenchment Revisited: How Strong is the Evidence?", P. Cour, E. Dubois, S. Mahfouz et J. Pisani-Ferry, *document de travail n° 96-16*, décembre.
- "Les dynamiques sectorielles de la croissance industrielle en Europe Centrale", F. Lemoine, *document de travail n° 96-15*, décembre.
- "Growth and Agglomeration", P. Martin and G.I.P. Ottaviano, *document de travail n° 96-14*, décembre. **EPUISE**
- "La coordination interne et externe des politiques économiques : une analyse dynamique", F. Capoen et P. Villa, *document de travail n° 96-13*, décembre. **EPUISE**
- "L'intégration asymétrique au sein du continent américain : un essai de modélisation", P. Cour et F. Rupperecht, *document de travail n° 96-12*, octobre.
- "Croissance et contrainte financière dans les PED", P. Villa, *document de travail n° 96-11*, juillet.
- "Potentialities and Opportunities of the Euro as an International Currency", A. Benassy, *document de travail n° 96-09*, août. **EPUISE**
- "Credit Crisis and the Role of Banks During Transition : a Five-Country Comparison", J. Sgard, *document de travail n° 96-08*, juillet.
- "Exchange Rate Regimes and Policies in Asia", A. Benassy, *document de travail n° 96-07*, juillet.
- "France in the Early Depression of the Thirties", P. Villa, *document de travail n° 96-06*, juin.

"Pays émergents, emploi défficient ? ", O. Cortes et S. Jean, *document de travail n° 96-05*, mars.

"Trade with Emerging Countries and the Labour Market : The French Case", O. Cortes, S. Jean et J. Pisani-Ferry, *document de travail n° 96-04*, mars.

"The Transmission of Monetary Policy in the European Countries", F. Barran, V. Coudert et B. Mojon, *document de travail n° 96-03*, février. **EPUISE**

"Trade Policy and Trade Patterns During Transition : A Comparison Between China and the CEECs", F. Lemoine, *document de travail n° 96-02*, février. **EPUISE**